

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

28

1172

Montreux, le 19 septembre 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

CYCLADE S.A.

Case postale 182
1260 NYON (VD)
Tél. (022) 61 09 01

Distributeur des Grandes Editions

HACHETTE-ARISTIDE QUILLET-LAROUSSE-FLAMMARION-WALT DISNEY

Encyclopédie générale Hachette, Dictionnaire encyclopédique Quillet, dictionnaires usuels et pratiques, etc.



Tout l'Univers: la première grande encyclopédie générale, AU SERVICE DU CORPS ENSEIGNANT, constitue une bibliothèque de base complète. Elle est à la fois un ouvrage de référence et une lecture distayante.

Tout l'Univers existe soit en collection reliée de 18 volumes, soit en feuillets séparés + index général.

DEMANDE DE DOCUMENTATION

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, sans engagement de ma part, votre documentation concernant:

- Hachette Quillet Larousse Flammarion
 Walt Disney Tout l'Univers

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Tél.: _____

N° postal/localité: _____

RUBRIQUE ROMANDE	
SIPRI	863
La chronique du groupe de réflexion	866
CASE	867
VAUD	
Le billet du président	868
8 ^e Congrès culturel	868, 882
AVS	868
Rapports des commissions et délégations	869
XXII ^e Séminaire de la SPV	875
La nouvelle méthodologie du français	876
Nouveaux collègues	881
Contact	882
CEMEA	882
GENÈVE	
Informations diverses	884
Fonds d'entraide	884
Cartel	885
FPSE	885
NEUCHÂTEL	
Comité central (III)	887
Animation	888
JURA	
Le CC travaille pour vous	888
Membres du CC/SEJ	889
Commission pédagogique du SEJ	889
AJEPs	890
JURA BENOIS	
A la suite d'une conférence de presse	890
Centre de perfectionnement	891
Fribourg	
Comité cantonal SPF	894
Mise au concours	894
VALAIS	
ODIS	892
DIVERS	
COSMA	894
Radio et télévision éducatives	894
Correspondance	895

éditeur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochettes 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—;
étranger Fr. 55.—.

On demande des écoles de contact pour le projet SIPRI

L'introduction de la deuxième langue nationale dans les programmes de l'école primaire (tronc commun) constitue une première occasion de réexaminer la situation de cette dernière. En fait, la décision de réexaminer la situation de l'école primaire a été prise à la suite de différentes constatations :

- Durant les années qui viennent de s'écouler, l'école secondaire du premier cycle a subi de profondes modifications faisant suite au dynamisme des réformes scolaires. Le niveau pré-scolaire, lui aussi, en particulier depuis l'avènement de la deuxième année d'école enfantine, s'est beaucoup développé. En revanche, l'école primaire n'a jusqu'ici pratiquement pas fait l'objet de réformes.
- Aujourd'hui encore, la tâche principale de l'école primaire est définie comme étant «l'éducation complète de l'homme». La réalité contredit passablement cette définition: les plans d'études et les horaires très chargés favorisant surtout le développement intellectuel des élèves.
- La division hiérarchique du corps enseignant engendre une insuffisance de la formation du maître primaire, et par là même de ses qualifications, ce qui nuit à sa prise de conscience personnelle.

L'imminence de l'introduction de la langue II à l'école primaire a mis ces problèmes en vedette. Les problèmes de l'école primaire ne se résument cependant pas à l'introduction de la langue II dans son programme.

Le projet SIPRI est une initiative du corps enseignant. Il découle aussi d'une promesse qui avait été faite à ce dernier par la Conférence des directeurs de l'Instruction publique: celle de revoir entièrement la situation de l'école primaire, en introduisant simultanément l'étude d'une deuxième langue nationale au niveau de la scolarité obligatoire déjà. Il est toutefois important de ne pas perdre de vue les limites de cet important projet:

- Il est impossible de déterminer scientifiquement la discipline qui devrait être prioritaire à l'école primaire; aussi la science ne peut-elle pas nous dire si oui ou non l'enseignement d'une deuxième langue nationale doit être dispensé à l'école primaire. Le choix des disciplines est en définitive une question de normes, et donc de politique scolaire.

— La première préoccupation du projet SIPRI — sur le plan suisse — n'est pas de démontrer comment l'enseignement d'une deuxième langue nationale peut être inséré dans les plans d'étude des différents cantons.

Cependant, en dépit des limites du projet, il faut souligner que la CDIP se déclare prête à tout mettre en œuvre afin de réétudier sérieusement l'ensemble des problèmes de l'école primaire. En Suisse, nous avons souvent tendance à présenter les choses trop modestement: aux Etats-Unis par exemple, un tel projet serait intitulé «New Frontiers to a better Primary School». C'est en fait l'objectif du projet SIPRI d'ouvrir de nouveaux horizons à une école primaire qui, après tout, ne fonctionne pas si mal. Ce diagnostic, assez positif, ne saurait nous empêcher de remettre l'acquis fondamentalement en question. S'employer à une «critique constructive», tel est en fait le but de SIPRI. Cette critique devra viser à redéfinir la mission éducative de l'école primaire, et à améliorer son enseignement.

Les succès ou les échecs du projet dépendront de la manière avec laquelle enseignants et pédagogues auront «ausculté» l'école et fait part de leurs observations: les pédagogues, avec leur large vision des choses, ont plutôt tendance à amplifier la complexité des problèmes qu'ils examinent; en revanche l'enseignant, qui doit prendre des décisions au niveau de son champ d'action limité dans le temps, recherche plutôt la simplification, voire même des «recettes» qui lui éviteront de prendre des décisions. Une coopération étroite entre pédagogues et enseignants ne s'établira par conséquent pas facilement, mais pourrait être pour les uns et les autres extrêmement enrichissante.

Remarques concernant les quatre projets partiels:

1. Objectifs de l'école primaire: aspirations et réalités

Chacun reconnaît que les objectifs pédagogiques se situent au cœur du problème de notre Ecole. Deux arguments prouvent cependant que ce projet partiel N° 1 doit être considéré comme prioritaire:

- il y a aujourd'hui une certaine disparité entre les plans d'études et l'enseignement;

— les «curricula», élaborés au début des années 70, avaient pour but de remédier à ce défaut. La critique véhémentement qu'ils ont suscitée, accusant ce système de disperser l'enseignement, est seulement en partie justifiée. Une fois délivrée de ses faiblesses, la recherche sur les curricula peut parfaitement apporter sa contribution à la restructuration de l'enseignement.

2. Rôles et formes de l'appreciation des élèves

Ce problème, capital pour les maîtres, préoccupe également les élèves.

Dans le cadre du projet SIPRI, il s'agira de faire la distinction entre les problèmes que l'on peut résoudre et les problèmes insolubles. Il est impossible, par exemple, de résoudre d'une manière scientifique les problèmes de la sélection.

3. Passage de la période pré-scolaire à l'école primaire

Gardons-nous de faire une distinction simpliste entre ces deux étapes; combien de fois entend-on déclarer: «au jardin d'enfants on s'amuse, c'est à l'école primaire que commence la vie sérieuse»; et plus tard, en parlant de la période post-scolaire: «lorsque tu seras dans la vie...». L'un des objectifs du jardin d'enfants est de préparer les élèves à l'école. Il faut cependant espérer que dans cette école l'on saura continuer à faire de l'étude un jeu. Dans notre société moderne, qui exige une grande mobilité de la part des individus, l'un des principaux devoirs de l'école est de démontrer comment l'étude peut être un plaisir.

4. Contacts et coopération entre l'école et les parents

Ce projet partiel ne doit pas se borner à prendre des mesures en vue de mieux organiser les contacts entre l'école et les parents. Il doit s'attaquer à la racine du problème: dans notre société, l'individu est de plus en plus isolé par les institutions et particulièrement par les institutions mises en place par l'Etat. Les différences qui séparent l'école des foyers ont pris pour nos enfants des proportions inquiétantes. Il est temps de mettre fin à cet isolement!

L'objectif du projet SIPRI est de déclencher un processus de réflexion dynamique sur le plan suisse, ayant pour sujet l'école primaire. Pour atteindre ce but, certaines conditions doivent être remplies:

— Nous devons disposer de moyens suffisants. La CDIP subventionne le projet, de même que les quatre groupes de travail. Mais si nous voulons atteindre notre but, les cantons doivent eux aussi fournir une aide substantielle.

- Nous devons nous organiser de manière décentralisée, tout en coordonnant les initiatives des différents niveaux de notre action: écoles de contact, cantons, régions, ensemble de la Suisse.
- Les objectifs des projets partiels doivent être clairement définis, poursuivis énergiquement et finalement atteints.
- Il est indispensable que le courant des informations circule bien entre les intéressés, afin d'éviter un gaspillage des énergies.
- Les résultats des différents projets partiels doivent se rejoindre dans une même ligne de politique éducationnelle.

Espérons que le projet SIPRI renforcera la coopération intercantionale.

ÉCOLES DE CONTACT

Les écoles de contact servent, pour les projets SIPRI, de champ d'observation et d'expérimentation proche de la réalité.

Les enseignants des écoles de contact sont des partenaires permanents et directs dans les discussions avec les collaborateurs scientifiques des projets. C'est pour la première fois, qu'au niveau suisse, une telle procédure créant un lien étroit entre la pratique et la recherche sera adoptée.

Pour que les problèmes à étudier puissent être compris dans leurs aspects les plus proches de la réalité et dans la vie globale de l'école, il serait souhaitable que l'ensemble du corps enseignant d'un bâtiment se décide à participer au projet «Examen de la situation de l'école primaire».

Fonction

Les écoles de contact sont un champ d'observation de la réalité scolaire quotidienne appliquée aux quatre projets. Ces écoles sont un moyen d'appréhender l'état de la situation dont le projet SIPRI doit s'acquitter.

Les écoles de contact peuvent, entre autres suppositions, essayer de nouvelles propositions de solutions issues des travaux de certains groupes de travail. Dans ce cas, les écoles de contact revêtiraient le caractère d'une «école expérimentale».

Cependant, dans la décision d'une école à se mettre à disposition comme école de contact, il n'est contenu aucune obligation à devoir essayer certaines nouveautés proposées.

Modes de travail

- En règle générale, il sera attendu des enseignants d'une école de contact un engagement en temps et en apport d'idées.
- Des maîtres des écoles de contact seront confrontés d'une manière intensive avec les sujets d'un ou de plusieurs projets

partiels. Plus souvent peut-être qu'à l'accoutumée, ils prendront part à des réunions, à des séances, à des discussions, etc.

Cependant, pour que la charge des maîtres et des élèves reste supportable, une école de contact ne participera pas, en principe, en même temps aux quatre sous-projets.

- Des enseignants doivent pouvoir participer activement à des projets partiels. Cela suppose au moins qu'un maître d'une école de contact soit membre à part entière d'un groupe de travail SIPRI ou qu'il opère en tant que membre occasionnel.
- Il pourrait se faire qu'un groupe de travail parvienne à élaborer des solutions alternatives à propos d'un projet précis (par ex. nouvelles modalités d'appréciation du travail des élèves, nouvelles formes de travail à domicile, etc.). Chaque école de contact devra examiner de cas en cas si elle veut expérimenter une nouveauté et si, avec cela, elle ne tient pas compte, au besoin, des dispositions légales du canton. Dans un tel cas l'école de contact devrait changer de statut et devenir une école expérimentale instituée par les autorités cantonales: la direction du projet SIPRI apporterait à coup sûr son aide si les instances de décisions communales et cantonales le souhaitaient.

LE RÔLE DES ÉCOLES DE CONTACT DANS LE PROJET PARTIEL 1

Définition

Les écoles de contact souhaitées par le groupe de travail 1 sont des bâtiments d'école «tout à fait normaux» comprenant au moins 3 degrés primaires (les classes à degrés multiples font l'objet d'une étude particulière). Il faut que l'ensemble du corps enseignant d'une école primaire accepte de participer au projet. Idéalement, le réseau des écoles de contact devrait avoir la configuration suivante:

- situation en campagne / situation en ville,
- petite école (3-9 classes) / grande école (10 et plus de classes),
- répartition sur les quatre régions CDIP,
- sélection précoce (après 4 P) / sélection tardive (après 6 P),
- représentation des différentes couches sociales au niveau des élèves,
- expérience / aucune expérience avec l'enseignement de la langue 2.

Tâches des écoles de contact

Dans l'état actuel du projet, il est envisagé pour les maîtres, les tâches suivantes:

- Observer pendant quelques jours, voire quelques semaines, leur préparation d'enseignement et répondre à des questions telles que : « D'où viennent en réalité les objectifs d'enseignement, son contenu, ses idées méthodologiques ? Qu'est-ce qui influence le plan de formation ? Est-ce le plan d'étude, les moyens d'enseignement, la matière d'examen ou autre chose... ? »
- Transmettre leurs propres expériences et suppositions concernant l'étendue et les causes de la fatigue scolaire à l'école primaire.
- Participer éventuellement à la résolution du problème de la fatigue scolaire en observant et analysant leur propre classe.
- Expérimenter, si possible, des propositions de réduction de matière, de nouvelles liaisons interdisciplinaires et méthodes d'enseignement ainsi que des pratiques de devoir à domicile.

Procédure

Les écoles de contact ne sont, en aucun cas, de simples organes d'exécution ou des objets d'expérimentation. Elles seront complètement engagées dans la planification du projet et des recherches. Le mode de collaboration avec le groupe de travail n'est pas encore arrêté : cela peut être un représentant par école, l'ensemble des enseignants ou encore une autre solution. Ce qui est sûr, c'est que les écoles de contact doivent être confiées à un groupe d'animation stable. De plus, il devra exister un réseau d'informations permanentes entre elles et avec le groupe de travail. La réussite du projet dépend de la relation de confiance et d'équilibre entre les divers partenaires.

LE RÔLE DES ÉCOLES DE CONTACT DANS LE PROJET PARTIEL N° 2

Définition :

Les écoles de contact avec lesquelles le groupe 2 souhaiterait collaborer devraient être des écoles habituelles, représentatives de l'ensemble des diverses écoles du pays. On peut les imaginer citadines ou rurales ; bien équipées sur le plan matériel ou au contraire très désavantagées, conduites dans des structures précises et hiérarchiques, ou dotées d'une très grande autonomie pédagogique. Cependant, comme les enseignants de ces écoles devront se réunir assez régulièrement afin de mettre en commun leurs pratiques de l'évaluation et réfléchir ensemble à des formes et à des solutions renouvelées, il faut entendre par « école de contact » non pas une entité administrative, mais un groupe de collègues travaillant dans un même bâtiment scolaire et ayant des possibilités aisées de se réunir

et de dialoguer. Les parents des élèves de ces écoles devraient également pouvoir être réunis de temps à autre sans trop de difficultés. Comme il est essentiel que chaque enseignant puisse s'exprimer dans le groupe et confronter ses expériences et ses idées avec celles d'autrui, le nombre de participants devrait être limité à 18 ou 20 au maximum.

Fonctionnement et tâche du groupe de maîtres :

Ce groupe de maîtres doit être animé de façon particulièrement attentive, non hiérarchique et non culpabilisante, et ceci tout au long de la recherche. Les différentes étapes du travail pourraient se définir ainsi :

1. Echange d'informations sur les pratiques d'évaluation, et énumération des difficultés rencontrées.
2. Qualités et défauts des instruments de mesure utilisés (sensibilité, validité, fidélité, étalonnage év.).
3. Suite logique à donner à l'évaluation (pourquoi, pour qui les maîtres mettent-ils une note ou une appréciation ?).
4. Distinction entre évaluation-bilan, évaluation-diagnostic et évaluation-pronostic.
5. Passage de l'évaluation « sommative » à l'évaluation « formative ». Premiers essais pratiques et premières mesures de remédiation.
6. Information donnée aux parents sur les moyens utilisés (parallèlement aux moyens classiques) et sur les objectifs poursuivis.
7. Essais dans plusieurs disciplines et/ou tous les degrés de la scolarité primaire : problèmes liés aux pratiques sélectives.
8. Echanges, bilan, difficultés rencontrées, réactions des élèves et de leurs parents.

Liaison « écoles de contact » - groupe de travail :

La liaison indispensable entre les écoles de contact et le groupe 2 reste à définir aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. L'orientation et la structuration de ce groupe sont encore inconnues. Va-t-il travailler en sous-groupes distincts (notes, appréciation du travail des élèves, sélection) ? Les écoles de contact seront-elles centrées sur l'un ou l'autre de ces thèmes ? Cela reste encore à définir.

Il est cependant indispensable qu'un enseignant-praticien de chacun des sous-groupes constitués assiste aux séances du groupe 2. Réciproquement, des experts du groupe de travail devraient pouvoir être à disposition des sous-groupes, voire des écoles de contact, afin de se mettre à l'écoute, puis d'informer leurs collègues.

LE RÔLE DES ÉCOLES DE CONTACT DANS LE PROJET PARTIEL 3

Définition

Le thème traité par le groupe de travail 3 exige la présence de jardinières d'enfants ou de maîtresses enfantines dans les écoles de contact : il est essentiel que ces enseignantes puissent collaborer avec des maîtresses et des maîtres du degré inférieur de l'école primaire.

Les écoles de contact doivent donc être des bâtiments scolaires comprenant les degrés inférieurs de l'école primaire ainsi que les degrés préscolaires.

Situation de départ

Au niveau suisse, il n'existe pas de vue d'ensemble des multiples formes d'éducation préscolaire, des modes d'entrée à l'école ainsi que de l'enseignement dispensé durant les premières années primaires. Pour pouvoir alléger d'une manière générale l'entrée à l'école, il faut donc réaliser, dans un premier temps, cet aperçu global.

Procédure

Une enquête peut fournir tous les renseignements utiles sur les règlements et l'organisation scolaire, la formation des enseignants ainsi que sur les diverses institutions (par exemple, les services de psychologie scolaire et leur rôle dans la phase d'entrée à l'école), etc.

Cependant des domaines importants ne sont pas atteignables par le moyen d'un questionnaire comme par exemple les relations de l'école avec les parents des élèves entrant à l'école, la collaboration actuelle entre l'éducation préscolaire et l'école primaire, l'aide et le soutien apportés aux enfants handicapés dès le jardin d'enfants, l'utilité de retarder l'entrée à l'école ou le placement en écoles spéciales (description de cas), la forme de travail dans les degrés inférieurs, etc. La première tâche des écoles de contact consiste donc à apporter au moyen de descriptions concrètes de la pratique quotidienne, une image précise des problèmes scolaires.

La connaissance de l'état de la situation n'est bien entendu que le début du travail du groupe 3. Par la suite, des mesures concrètes seront essayées en vue de faciliter l'accès à l'école.

L'intégration des délégués des écoles de contact dans la planification et le travail se fera au cours d'une séance prévue en automne 1980.

LE RÔLE DES ÉCOLES DE CONTACT DANS LE PROJET PARTIEL 4

Définition

Les écoles de contact recherchées par le groupe de travail 4 sont des écoles primaires pouvant avoir les caractéristiques suivantes:

- Ecole primaire d'une petite commune.
- Ecole primaire d'une circonscription située dans une ville comprenant éventuellement plusieurs bâtiments d'école.
- Ecole primaire où, si possible, tous les enseignants sont prêts à participer au projet partiel 4.
- Ecole primaire et école enfantine rattachées à une même région.

Pour la réussite du projet «Contact et coopération entre l'école et la famille» il est souhaitable que ne s'annoncent que des écoles qui:

- ont déjà des expériences de contact avec les parents de leurs élèves;
- ont essayé d'intensifier la coopération avec les parents et de rechercher pour cela de nouveaux modes de collaboration;
- ont rencontré des difficultés dans leurs essais de collaboration avec les parents, soit parce qu'ils n'ont pas réussi à les motiver, soit parce que certains collègues ou administrateurs scolaires ont fait de la résistance;
- ont des élèves de couches sociales avec lesquelles il est peu aisés d'établir un dialogue.

But du travail

Il s'agit de trouver des formes concrètes de collaboration entre les parents, les maîtres, les élèves et les autorités scolaires intéressées à une école de contact.

Les formes de contact particulièrement favorables devraient faire l'objet de discussions au cours de journées d'études, de séminaires ou de publications pour encourager d'autres écoles à améliorer leur relation avec les parents des élèves.

Procédure

Le groupe de travail 4 souhaite avoir un lien permanent avec les écoles de contact. C'est la raison pour laquelle il n'aimerait collaborer qu'avec huit écoles environ, dans une première phase. Ce chiffre augmentera par la suite.

Chaque école de contact désignera son représentant au groupe de travail 4: il peut s'agir, selon sa convenance, d'un parent d'élève, d'un membre d'une autorité scolaire ou d'un maître d'école.

Demandez des renseignements ou mieux, inscrivez votre école auprès des personnes suivantes:

Berne:

U. Kramer
Abteilung Unterricht
Erziehungsdirection
des Kantons Bern
Sulgenekstrasse 70
3005 Berne

Fribourg:

Joseph Buchs
Service de l'enseignement primaire
rue de l'Hôpital 1A
1700 Fribourg

Vaud:

M. Maurice Besençon
Adjoint pédagogique
rue de la Barre 8
1005 Lausanne

Neuchâtel:

M. Eric Laurent
Directeur du Centre de documentation pédagogique de recherche et d'information
Fbg de l'Hôpital 65
2000 Neuchâtel

Valais:

M. Roger Besse
Secrétaire du Service de l'enseignement primaire
Planta 3
1950 Sion

Genève:

M. Raymond Hutin
Directeur du Service de la recherche pédagogique
rue Sillem 11
1207 Genève

Tessin:

S. Diego Erba
Capo Ufficio studi e ricerche
Via Nizzola 11
6501 Bellinzona

Jura:

M. Jean Sommer
Service de l'Enseignement primaire
2, rue du 24 Septembre
2800 Delémont

CC/SPR

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Temps de parole

La liberté d'expression, chez nous du moins, n'est pas en question: tout le monde est pour, sans toutefois aller jusqu'à s'indigner lorsque, occasionnellement, on limite celle des autres. Les journaux paraissent librement et si certains d'entre eux meurent, c'est parce qu'ils connaissent des difficultés financières; la publicité, elle aussi, est libre.

Chacun est donc censé pouvoir s'exprimer sans contrainte. Cependant, l'organisation de la société implique que le droit à la parole soit réparti; chacun ne peut pas parler n'importe quand, ni parler de n'importe quoi. L'on constate dès lors que la distribution du droit de parole n'est pas équitable: il y a les nantis et les autres.

L'égalité, dans ce domaine comme dans d'autres, est sans doute un leurre. Il y a, en matière de parole, des priviléges qui ne sont pas moins choquants que les faveurs dont jouissent certaines classes sociales en ce qui concerne la fortune et les revenus, par exemple.

A l'âge adulte, on observe une inégalité de fait: certains parlent mieux que d'autres et, je dirais qu'il est presque normal que certains prennent plus souvent la parole. Il n'y a pas, à mon avis, lieu de s'en offusquer dans la mesure où les prérogatives dues à la compétence sont généralement admises, même si l'acquisition de ces compétences prête à discussion.

En revanche, il y a des priviléges rattachés à la fonction, fonction occasionnelle ou de statut, qui sont tout à fait intolérables.

Dans toutes sortes de milieux, on rencontre ainsi des personnages qui, abusant de leur situation, monopolisent le temps de parole, développant interminablement leur propos, ne laissant à leurs interlocuteurs qu'une part congrue et des possibilités de réponse, lorsqu'encore elles existent, très limitées.

Détestables situations que celles où la question la plus anodine, déclenche une argumentation redondante, où les premiers mots d'une objection sont prétextes à des développements interminables alors que le temps dit de discussion s'écoule inexorablement.

Il en est ainsi également de certains conférenciers qui n'arrivent pas à sentir leur auditoire et qui causent, causent, ignorant superbement les toussottements, râlements de chaise et autres signes d'impatience ou de lassitude.

Les apôtres du dialogue et de la communication ne sont, hélas, pas à l'abri de ce genre d'abus de pouvoir.

Le réflexe du bouton qui permet d'arrêter la TV ou la radio, ce même type de réaction qui permet au lecteur de l'*«Educateur»* qui n'apprécie pas la chronique du Groupe de réflexion, de tourner la page, n'a pas encore trouvé sa touche dans certains lieux: séminaires, tables rondes, salles de conférence, assemblées ou églises. Politesse oblige...

Roudy Grob

Comité directeur de la CASE (KOSLO)

57^e session, 3 septembre 1980, Olten

Au niveau des communications et rapports, citons la prise de position de notre exécutif à propos de la demande émanant de l'OMEP (Organisation mondiale de l'éducation préscolaire). Nous ne pouvons, en tant que faîtière des associations suisses d'enseignants, devenir membre d'une organisation internationale.

Nous estimons que le Kindergärtnerinnenverein est plus «compétent» en la matière. Il peut tout à fait adhérer à cet organisme.

La date du 29 octobre est retenue, provisoirement, pour une première séance de la

Commission Education permanente CASE. Dans ce domaine de l'EP, nous examinons également la demande de notre collègue Altherr qui sollicite un entretien avec le comité de la CASE. Le président de la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire souhaite en effet obtenir un deuxième mandat dans la Commission EP dont il est question ci-dessus. Rapelons que cette société a déjà un mandat au sein de cet organe appelé à prendre la suite de FORMACO.

Nous prenons note avec tristesse de la démission de notre ami Wilfried Oberhol-

zer, président de la CASE pour les années 1980 à 1982. Son état de santé lui interdit toute charge dépassant celle de son enseignement.

Le tournus accepté tacitement par les trois «grands» de la CASE laisse au SLV le soin de désigner un successeur à Wilfried Oberholzer. Nos collègues suisse-alémaniques ont obtenu de leur président actuel qu'il accepte aussi cette charge supplémentaire.

Une prochaine AD ratifiera le choix du SLV.

*Le vice-président:
J.-P. Buri*

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

au service de l'économie vaudoise
depuis 1864

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

SUD-FRANCE, STAGE POTERIE AGRÉÉ PROMOFAF

15 jours 1800 FF, hébergement, nourriture, matériel compris.

Ecrire: Trabut, 32190 Marambat (France) - tél. (62) 06 34 77.


Centre de vacances
(séminaires, études etc...) à Malvilliers
Situation exceptionnelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Pension complète dès Fr. 17.—
Tél. 038 33 20 66

**Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans**



**bricolages
chansons
contes
recettes
découpages**



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

— conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN

à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Je souscris l'abonnement suivant Je désire recevoir **GRATUITEMENT** _____ exemplaires pour les élèves de ma classe

<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> 5 nos, Fr. 15.—	
<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> 10 nos, Fr. 27.—	
	<input type="checkbox"/> 20 nos, Fr. 50.—	

Prénom. _____ Adresse. _____

Nom. _____ Nº postal / _____ localité _____

Date. _____ Signature. _____

LE BILLET DU PRÉSIDENT

Il y a pédagogie et... pédagogie !

La logique voudrait que, quand les autorités scolaires introduisent un nouveau programme, elles aient aussi résolu les problèmes relevant de la logistique afin de permettre aux instituteurs et aux institutrices d'aborder un nouveau programme, une activité nouvelle avec le concours d'un matériel adéquat. Cela serait tellement normal et rassurant pour l'élève et pour l'enseignant. Mais nous constatons année après année que les moyens d'enseignement font cruellement défaut au moment le plus important... On nous répond que l'imprimeur n'a pas respecté les délais ! Une fois, cela peut se comprendre, deux fois, voire trois cela devient de la négligence ou de l'incompétence. Que fait-on alors ? On compte sur le savoir-faire de l'enseignant, sur ses qualités pédagogiques, nous devons subitement par la force des choses des génies de la pédagogie...

Mais quand on parle de la semaine de cinq jours à l'école, alors là, terminé ! finie la plaisanterie ! la pédagogie redevient la vertu cardinale à l'usage exclusif de nos autorités et quand le Conseil d'Etat demande au peuple de refuser ces nouvelles dispositions régissant notre école, c'est au nom de la pédagogie qu'il le fait !

De même, dans ce rapport, il est affirmé que le préjudice qu'apporterait un tel changement ne serait pas grave pour les élèves des six premières années de la scolarité puisque cela ne ferait qu'aligner l'horaire des petits Vaudois sur celui de leurs camarades des autres cantons romands ; qu'au niveau des années terminales primaires, les maîtres pourront harmoniser comme c'est déjà le cas les différentes branches de leurs programmes ; et enfin, qu'au cycle secondaire se poseraient certaines difficultés et qu'à la longue il faudrait revoir les programmes ; mais en fin de compte c'est parce que la semaine de cinq jours risque de porter préjudice à la majorité des élèves qu'il est demandé de refuser cette initiative. J'aime bien l'emploi du verbe risquer et cette notion de majorité !

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce rapport qui se contente de faire peur :

- aux communes en leur promettant de somptueuses dépenses et l'obligation de s'occuper des enfants le mercredi après-midi et le samedi matin ;
- aux parents en agitant le spectre d'un gymnase en quatre ans ;
- aux enseignants en les menaçant de diminuer leurs vacances et de les recycler hors du temps d'école.

Je précise à l'intention des autorités que nous suivons des cours de formation continue librement, hors du temps d'école, d'une part, et d'autre part, que le temps consacré aux recyclages sur le temps scolaire représente la partie émergente d'un iceberg, la partie immergée quant à elle, représentant le temps que nous passons à assimiler les flashes informatifs reçus lors des recyclages. Je constate aussi qu'actuellement dans la plupart des professions le recyclage professionnel est assumé par l'entreprise.

De toute façon le CC vous renseignera de façon plus complète sur ce rapport, il le fera en temps utile.

Pédagogiquement vôtre !

Le président SPV Michel Gaudard

La réforme des structures de l'Ecole vaudoise vue par les partis politiques

Thème du 8^e Congrès culturel SPV

Cinq députés, délégués par les principaux partis représentés au Grand Conseil (radical, socialiste, libéral, PAI/UDC, POP) animeront une «table ronde» et répondront à vos questions.

DE PLUS, VOUS POURREZ :

- ★ choisir une visite parmi des propositions variées (musées, entreprises industrielles ou artisanales, curiosités de la région) ;
- ★ goûter à diverses joies musicales et gastronomiques ;
- ★ passer une soirée agréable.

**Une date à réserver : Samedi 27 septembre 1980 dès 14 heures
Ecole d'agriculture de Marcellin, MORGES**

Programme complet et bulletin d'inscription dans l'«Educateur», numéros 24, 26, 27.

AVS: cotisations des pensionnés de la Caisse de pensions

Nous attirons l'attention de nos membres à la veille de la retraite sur les dispositions suivantes de l'AVS.

- Toute personne physique qui a son domicile civil en Suisse est tenue de payer une cotisation jusqu'à l'âge donnant droit à une rente AVS, ceci qu'elle exerce ou non une activité lucrative (sur demande, le secrétariat général SPV fera parvenir une circulaire à ce propos).
- Les épouses d'assurés sans activité lucrative figurent dans la liste des personnes dispensées de cette contribution. Cette assertion doit cependant être nuancée. Deux cas sont en effet à envisager :
 - le mari exerce une activité lucrative, pas de contribution de l'épouse ;
 - le mari n'exerce pas d'activité lucrative : il cotise comme non actif. L'épouse n'est pas affiliée séparément et ne cotise pas personnellement. Cependant, les cotisations du mari sont fixées en fonction du revenu acquis, sous forme de rente et de la fortune, des deux conjoints.
- N'hésitez pas à informer de ce qui précède vos collègues retraités : en cas d'oubli, les dispositions légales autorisent en effet une nouvelle taxation avec un effet rétroactif maximal de cinq ans.

Secrétariat général SPV

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Rapports des commissions et délégations SPV

Que d'heures grignotées sur leurs loisirs par nos délégués dans nos diverses commissions permanentes ! Et avec une tâche souvent difficile car — vous le savez certainement — notre profession n'est pas toujours bien comprise. Aussi le comité cantonal tient-il à remercier très sincèrement les collègues - commissaires du travail accompli et du dévouement dont ils ont fait preuve.

Si, à la lecture de ces rapports, vous avez quelques questions à poser ou quelques remarques à formuler, adressez-vous de préférence directement aux auteurs des textes qui se feront un plaisir de vous renseigner. Vous pouvez aussi faire part de vos observations à votre président de section ou au secrétariat de la SPV. Ces rapports seront en effet inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués SPV du 3 décembre 1980.

Lisez, annotez, enquérez-vous... Les rapporteurs constateront ainsi que leurs efforts ont appréciés et la SPV... bien vivante !

Monique S.

Résumé grossièrement, ce tableau montre que l'hospitalisation représente le tiers des frais de maladie et les traitements ambulatoires les deux-tiers.

Féminisation de la Col. SPV

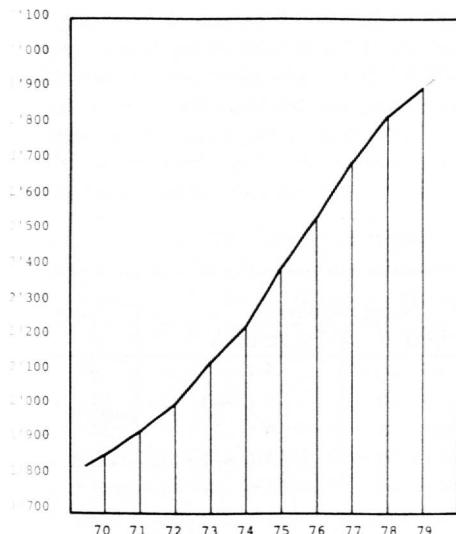
Année	Effectif	En %
1964	556 hommes	41,2
	792 femmes	58,8
1979	957 hommes	36
	1704 femmes	64

Dans l'ensemble des caisses-maladie de Suisse, la proportion est de 52 % pour les femmes et de 48 % pour les hommes.

Commissions de la SPV

Collectivité SPV de la SVRSM

EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ SPV



ques dizaines d'affiliés. En outre, les volées de nouveaux brevetés sont moins nombreuses que dans les années précédentes.

1979: UNE ANNÉE DÉFICITAIRE

Après plusieurs années d'excédents de recettes, la collectivité SPV enregistre tout à coup un gros déficit :

Total des dépenses:	Fr. 2 694 166.—
Total des recettes:	Fr. 2 522 932.—
Déficit:	Fr. 171 234.—

Prestations de la caisse

1977	Fr. 742.— par assuré
1978	Fr. 785.— par assuré + 5,8 %
1979	Fr. 840.— par assuré + 7 %

Ainsi, en deux ans, les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation ont augmenté de 12,8 %. Les revendications du corps médical, l'impossibilité de stabiliser le prix de la journée d'hospitalisation et les mesures prises au niveau des finances fédérales influencent dangereusement l'équilibre des comptes de toutes les caisses-maladie. En ce qui concerne les subventions fédérales, on constate qu'elles ont diminué de plus de 600 millions de francs depuis 1975...

Assurance des soins médico-pharmaceutiques par genre de frais

	Suisse	SVRSM	Col. SPV
	1978	1979	1979
En %			
Soins médicaux	41,8	44,92	46,14
Médicaments	21	21,48	19,93
Hospitalisation	35,6	33,6	33,7
Divers	1,6		0,23
	100	100	100

Consommation médicale en 1979

Hommes	Fr. 665.— en moyenne
Femmes	Fr. 1001.— en moyenne
Enfants	Fr. 402.— en moyenne

Ces chiffres correspondent, grossièrement, à ceux de la statistique suisse établie pour près de 6 millions d'assurés.

CONCLUSION

1980 sera certainement une nouvelle année déficitaire, la modeste augmentation de cotisation prélevée dès le 1.1.79 ne permettant pas l'équilibre des comptes.

Il conviendra, en 1981, de corriger l'écart qui sépare les cotisations des membres de la collectivité SPV de celles des membres individuels. Cet écart (surtout en cat. C-D) est devenu la cause principale des déficits.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur notre assurance collective et nous nous réservons la possibilité d'y revenir dans un article plus détaillé traitant notamment des problèmes que pose l'hospitalisation en privé. En attendant, le soussigné tient à disposition un petit mémoire (dont on nous a dit qu'il était très clair) qui peut servir de guide à l'assuré qui désire obtenir une couverture complète des frais en cas d'hospitalisation en clinique ou en chambre privée ou semi-privée d'un établissement hospitalier.

Nous ne dissimulons pas les faiblesses de l'assurance-maladie en Suisse mais l'expérience nous permet de dire que personne ne peut, à l'heure actuelle, se passer des garanties qu'elle offre aux assurés.

Fernand Petit

Commission Croix-Rouge de la jeunesse

Composition de la commission

Président: M. Daniel Notter, 1065 Correvon, tél. (021) 95 62 47.

Secrétaire: M. Roland Maillard, **trésorier:** M. Olivier Marmier.

Secrétariat romand: M. James Christe, av. Tivoli 60, 1007 Lausanne, tél. (021) 25 79 25.

Membres: M^{mes} et M^{les} Christine Bovay, Madeleine Braissant, Gisèle Jaccard, MM. André Bouquet, Jean-François Ceppi, Roland Gfeller, René Mégevand.

Délégué SPV: M. Richard Pasche.

L'année 1979 fut marquée par l'activité de divers groupes de travail, à savoir :

- promotion de la vente Mimosa;
- gestion du Fonds Mimosa des écoles vaudoises;
- organisation du Séminaire européen CRJ 79;
- KID 79;
- réception et parrainage des Cars de l'amitié;
- Camp d'amitié CRJ 79;
- journal «Contact + Jeunesse».

Mimosa

Le produit de la vente Mimosa 1979 pour la Suisse se monte à Fr. 537 781.75, dont Fr. 134 713.95 (25 %) pour le canton de Vaud. La part de la Croix-Rouge pour les Vaudois s'élève à Fr. 63 386.— dont Fr. 42 874.95 confiés en gestion au Fonds commun Mimosa des écoles vaudoises

Rappel important: toute demande au Fonds Mimosa doit être adressée au président de la Commission à 1065 Correvon.



Cars de l'amitié

Depuis leur mise en service en 1965 et 1972, les deux cars de l'amitié de la CRJ sillonnent les routes de notre pays, apportant aux handicapés qu'ils emmènent en excursion un peu de joie et de dépaysement dans leur vie souvent monotone. Plusieurs classes vaudoises ont invité le car à leur rendre visite. L'accueil avec fleurs, chants, danses, petits spectacles et même goûters fut chaque fois chaleureux et émouvant. Une nouvelle forme d'accueil a connu un succès particulier. Il s'agit de pique-niques en commun, chacun apportant son repas. Ces pique-niques se déroulent soit en plein air, soit en salle de classe ou salle communale. A la suite de cet échange, une correspondance s'établit parfois entre les élèves de la classe et l'institution où vivent les handicapés dont on a fait la connaissance. Merci aux maîtres et aux élèves qui ont compris l'importance de ce geste simple qui fait toujours plaisir. On cherche de nombreux collègues prêts à s'associer à cette forme d'action hautement éducative.

Camp d'amitié CRJ 1979

En collaboration avec Pro Infirmis, le 3^e Camp d'amitié CRJ a pu être organisé. Il s'est déroulé du 23 juillet au 4 août 1979 à

l'Ospizio Bambini de Sorengo (TI) et réussissait 17 enfants handicapés sur le plan locomoteur et 18 jeunes bénévoles. Plusieurs activités telles que pédalo, natation, excursions, baptêmes de l'air, activités créatrices, etc., furent entreprises et l'on peut dire que ce camp fut une réussite totale.

Bulletin «Contact (Croix-Rouge) Jeunesse»

Les feuillets d'information «Contact + Jeunesse» ont paru 4 fois durant l'année. Tirés à 13 000 exemplaires, ils sont destinés à tous les enseignants au niveau primaire et secondaire de Suisse romande. Les collègues qui ne reçoivent pas cette publication peuvent en faire la demande au secrétariat romand CRJ.

Sauvetage nautique

Le tableau comparatif 1979 (1978) ci-dessous montre la répartition des différents cours organisés dans le canton de Vaud pour l'obtention du brevet de jeune sauveteur. Un grand merci à tous les moniteurs qui donnent ces cours bénévolement. Rapelons que les brevets sont délivrés conjointement par la Société suisse de sauvetage et la CRJ. Merci à la direction de l'Instruction publique, qui, pas sa commission cantonale du Sport-Toto nous a accordé un subside pour nous aider à financer ces cours dont le coût total s'élève à Fr. 2845.45.

Localité	Nombre de cours	Brevets délivrés		Total
		filles	garçons	
Aubonne	1 (—)	4 (—)	5 (—)	9 (—)
Chexbres	1 (—)	2 (—)	9 (—)	11 (—)
Echallens	2 (1)	18 (2)	6 (2)	24 (4)
Ecublens	1 (1)	19 (5)	13 (—)	32 (5)
Gland	1 (—)	4 (—)	3 (—)	7 (—)
Lausanne	2 (3)	12 (19)	11 (27)	23 (46)
Le Mont	1 (—)	3 (—)	8 (—)	11 (—)
Morges	3 (2)	15 (6)	11 (21)	26 (27)
Moudon	1 (—)	6 (—)	— (—)	6 (—)
Nyon	2 (1)	15 (2)	15 (10)	31 (12)
Orbe	— (1)	— (4)	— (3)	— (7)
Payerne	1 (1)	3 (17)	13 (16)	16 (33)
Prilly	2 (2)	9 (20)	10 (8)	19 (28)
Pully	1 (1)	12 (19)	8 (26)	20 (35)
Renens	1 (—)	3 (—)	9 (—)	12 (—)
La Tour-de-Peilz	1 (1)	5 (7)	7 (7)	12 (14)
Villars	1 (—)	7 (—)	13 (—)	20 (—)
Yverdon	1 (1)	7 (9)	4 (3)	11 (12)
Total	23 (15)	145 (100)	156 (123)	290 (233)

Séminaire européen CRJ 79

Du 8 au 15 juillet 1979, à la Cité des Enfants, à St-Légier, 27 jeunes enseignants venant de 13 pays européens, se sont penchés sur les principes fondamentaux de la

Croix-Rouge. Ils ont essayé de réaliser un matériel pédagogique adapté à la transmission de ces principes, matériel qui sera ensuite traduit et diffusé par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et le CICR.

Barcelone

Deux membres de la commission ont participé au Séminaire de travail sur l'évaluation des dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge qui s'est tenu à Barcelone du 1^{er} au 4 novembre 1979.

KID 79

En collaboration avec le service des cours de la Croix-Rouge suisse qui faisait des démonstrations des cours «soins aux enfants», la CRJ était présente à KID 79 du 24 mars au 1^{er} avril. Dans un bâti en forme de «car», 3650 crêpes furent vendues en faveur du 3^e Car de l'amitié. Plusieurs membres de la commission ont collaboré au succès de cette vente sympathique. Le président et sa chorale «Les oranges bleues» ont également animé le stand.

Carrefour

Du 11 au 16 juin, exposition sur la Croix-Rouge à l'hypermarché Carrefour à Romanel. Pendant que quelques monitrices faisaient des démonstrations des cours «soins aux enfants», la CRJ invitait les jeunes visiteurs à dessiner des cartes d'amitié destinées à des enfants malades à l'étranger. Ces dessins faisaient ensuite l'objet d'un concours doté de nombreux prix. La commission assurait les conclusions du jury à cette occasion.

Divers travaux de la commission

La Commission CRJ/SPV s'est réunie 6 fois au cours de l'année. En plus, de nombreuses séances de divers groupes ont été nécessaires pour développer le programme élaboré.

Conclusions

Le secrétariat CRJ par M. Christe reste en tout temps à votre disposition à l'avenue Tivoli 60 à Lausanne. A M. Christe, à mes collaborateurs bénévoles, j'adresse un chaleureux merci pour leur dévouement et leur travail qui permettent aux écoliers vaudois de réaliser l'un des trois objectifs de la Croix-Rouge jeunesse: éducation à l'hygiène et à la santé, entraide et amitié et compréhension internationale.

Daniel Notter

dédoublez. Les cours supprimés l'ont été par manque d'inscriptions (de 1 à 6 participants par cours).

Durant l'hiver, le bureau de la CFCV s'inquiétait:

- y aurait-il des propositions de cours de formation continue malgré les recyclages et le surcroît de travail engendré par les nouveaux programmes?
- et la brochure sortie, y aurait-il des inscriptions, puisque toutes ces heures sont prises sur temps libre?

Non seulement nous avons reçu et transmis une liste de cours au CPV, mais nous avons appris que plus de mille enseignants s'étaient inscrits aux cours pour 1980. Et pourtant, on lit dans une certaine presse: «... la formation continue devrait être prise hors du temps d'école...» Mauvaise information? Mauvaise foi? La question reste posée...

Vous aurez vu que dans la brochure de cours pour 1981, le CPV propose un cours d'allemand oral et une formation d'animateur pour le recyclage des maîtres. La CFCV s'est préoccupée de ce problème et a lancé une consultation des membres SPV, par le canal des sections et de l'«Educateur». Nous espérons recevoir des réponses nombreuses, afin que le recyclage d'allemand se fasse dans les meilleures conditions.

Liliane Bignens

Fournitures scolaires

La commission remercie tous les collègues qui ont fait part de leurs observations (bonnes ou mauvaises!) au sujet du matériel mis à disposition de nos classes. Elle remercie aussi MM. Pasche, Carrard et Pauchon qui, dès l'automne 1980, mettront à disposition des dépositaires du papier pour machine à alcool selon des modalités encore à fixer.

Elle salue la parution prochaine d'un catalogue général de toutes les fournitures, catalogue appelé à rendre de précieux services à chaque enseignant. Elle rappelle à chacun que des mesures d'économie nous sont demandées par le DIP et que c'est l'affaire de tous et non seulement des autres!

Charles Roux

Commission d'achats SPV

En sommeil... Reprendra une action cet automne.

Liliane Bignens

Commissions officielles

Commission des retraites - caisse de pension

Il convient de souligner, au début de ce rapport annuel, que la Caisse de pensions présentait, à la fin de l'exercice 1979, une situation financière tout à fait saine et réjouissante.

Relevons quelques faits marquants dans l'activité de la caisse en 1979:

1) Pour la première fois, les allocations de renchérissement aux pensionnés ont été entièrement prises en charge par la Caisse de pensions (sans intervention de caisse de l'Etat).

2) Le Conseil d'administration a connu des difficultés à placer aux meilleures conditions les nouveaux fonds à gérer (119 millions). A fin 1979, les capitaux de la caisse (plus de 907 millions) étaient placés de la manière suivante:

	Placement	En % du capital	Rendement moyen brut
a) Crédits hypothécaires	20,91	4,01 % (en 1976: 5,75 %)	
b) Immeubles en propriété	42,82	4,44 %	
c) Valeurs mobilières (titres)	14,62	5,40 %	
d) Prêts aux corporations de droit public	21,65	5,29 %	

3) Le rendement moyen a été en 1979 de 4,68 % (5,26 % en 1977, 4,96 % en 1978) et se rapproche de plus en plus du taux technique de 4 %. Cette baisse du rendement moyen ne va pas sans causer quelque inquiétude aux autorités de la caisse.

Formation continue (CFCV)

Au cours de l'année 1979, le bureau CFCV a reçu des propositions et les a transmises au Centre de perfectionnement. Sur les 125 cours proposés par la brochure, 83 étaient pleins et quelques-uns ont dû être

Il nous a paru intéressant de relever dans le rapport de gestion de la caisse les points suivants, concernant l'enseignement primaire:

a) Structure des âges des assurés au 31.12.79

	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44
Hommes	227	307	192	162	97
Femmes	624	589	290	202	166
	45-49	50-54	55-59	60-64	Total
Hommes	75	48	28	5	1141
Femmes	150	129	66	1	2217
soit	½ de femmes et	½ d'hommes.			

Les assurées et assurés entre 20 et 29 ans représentent le 52% du total.

b) Au 1^{er} janvier 1980: 296 hommes, 485 femmes et 181 veuves touchaient des pensions de la caisse.

N.B. A la suite d'un arrêt du tribunal cantonal des assurances et à partir du 1^{er} juin 1980, il ne sera plus effectué de **retenue sur le supplément temporaire** lorsque nos collègues font un remplacement.

En ce qui concerne l'aménagement de la Loi sur la caisse de pensions (amélioration des prestations, supplément temporaire, rentes de veuve, de veuf, etc.), nous vous renvoyons à l'article de notre secrétaire général paru dans l'*«Educateur»* N° 16 du 2 mai 1980.

Françoise Paillard Jean-Pierre Monod

Centrale de documentation scolaire

Représentants de la SPV à la commission CDS: MM. Charles Roux et Richard Pasche.

Depuis la parution du précédent rapport (printemps 79), la commission CDS a tenu

	Commandes	Objets prêtés	Boîtes de diapositives	Dossiers	Bandes magnétiques cassettes
1978	5694	35 619	12 623	2251	3300
1979	7369	41 533	14 635	3896	4340
	+ 29 %	+ 17 %	+ 16 %	+ 73 %	+ 31 %

C'est assez dire que les trois employés travaillant à Maillefer sont submergés face à ces augmentations. Une quatrième personne est maintenant nécessaire. Nous souhaitons que le Service de la formation et de la recherche pédagogique (SIV) obtienne la possibilité d'engager cette quatrième personne.

A part les nombreux achats de documents nouveaux que lui permettent les crédits accordés (par ex. 12000 dias introduites en 79), la Centrale a pu créer quelques séries de clichés directement en rapport avec les nouveaux programmes, mais il y faut du temps... Elle désire continuer ce travail; de nombreux projets sont en cours ou en préparation.

Quelques collègues, hélas encore trop nombreux, ne respectent pas les délais de renvoi. Ils reçoivent un premier rappel et l'oubli est réparé; mais après deux, voire trois rappels, sans réponse, n'est-ce pas de

deux séances (mai 79 et mars 80) au cours desquelles il fut principalement question de budget et de comptes ainsi que de présentations de nouveautés.

Dans son rapport annuel, le directeur de la Centrale, notre collègue Jean-Louis Cornez, cite des chiffres éloquents quant à l'activité de la CDS; voyez plutôt:

la négligence? La CDS s'efforce de servir les commandes aussi rapidement que possible, mais que faire lorsque le matériel est oublié dans une classe? Des amendes, comme à Genève? Pouah!

Dans son local de travail de Bellevaux (ch. Maillefer) des rideaux d'obscurcissement ont été installés, améliorant la projection. L'espace offert, le confort et la tranquillité attirent divers organes pour des séances et surtout des groupes de travail préparant de nouveaux programmes ou méthodes. Notons au passage que seule la CDS est responsable de la réservation de ce local.

Richard Pasche

Commission disciplinaire

Aucun rapport n'est parvenu.

Organisations privées ou semi-privées

Ecole Pestalozzi (Echichens)

1980 restera l'année de l'inauguration du nouveau bâtiment scolaire et des unités de vie qui abriteront la majorité des élèves internes. Cette manifestation et les nouveaux bâtiments ayant fait l'objet d'un article dans un récent *«Educateur»*, nous ne répéterons pas tout le bien que l'on peut penser d'une réalisation aussi satisfaisante sous l'angle fonctionnel et financier qu'au regard de l'esthétique.

Les travaux et les études se poursuivent cependant: transformation en cours de l'ancien collège en un bâtiment locatif de rapport, réorganisation du secteur jardin qui va prochainement voir l'édification d'un pavillon nécessaire tant à l'exploitation rationnelle qu'à la conservation des produits, enfin pourparlers avec la commune d'Echichens en vue de la construc-

tion en commun d'une salle de gymnastique.

57 enfants, garçons et quelques filles, ont séjourné à l'Ecole Pestalozzi en 1979. Parmi ceux qui ont quitté, deux poursuivent leur scolarité dans une classe officielle et onze sont entrés dans le monde du travail. Le souci de couper le moins possible les pensionnaires de leur famille — notamment en encourageant chaque fois que la chose est possible le retour au foyer pendant les vacances et les week-ends — reste constant mais ne va pas sans augmenter le prix de revient de la journée (Fr. 218.65). Ajoutée à l'admission d'élèves semi-extérieurs qui diminuent d'autant les places disponibles pour les internes, cette évolution ne manque pas de poser quelques problèmes financiers qui s'aggraveront si la Confédération confirme son intention de

diminuer les subventions à l'exploitation. Plus que jamais, le produit des collectes, dons et legs est précieux!

Cependant, fallait-il déménager dans le complexe neuf les habitudes vieillottes et les modes de faire traditionnels? L'argent de la Confédération, du canton, des donateurs ne devait-il permettre une conception généreuse que des seuls bâtiments?

Certes non!

Direction, enseignants, éducateurs.. toute l'équipe s'est mise à s'informer, se documenter, réfléchir, discuter... élaborer. Il en est résulté un projet pédagogique que tous s'efforcent d'appliquer aujourd'hui. Cette prise en charge nouvelle s'inspire bien entendu des expériences et réalisations d'ailleurs; elle est cependant bien dans la ligne éducative de celui dont l'institution porte le nom: Pestalozzi.

En effet, ainsi que le rappelait le directeur le jour de l'inauguration, l'école idéale, dont parle Pestalozzi et qu'il s'efforçait de concrétiser, était :

- une école de culture, et non une école «instruisante», informant organiquement la personne entière «cœur, tête et main»;
- une école où l'on évitait toute rivalité, on se mesurait avec soi-même et non avec les autres;
- une école mettant systématiquement le «pouvoir» au-dessus du simple savoir;
- c'était une école lieu de vie où l'on s'entraînait à vivre en vivant, où l'on se préparait à agir en agissant;
- tout était tenté pour mettre la personne au service de la communauté et la communauté au service de la personne.

Une importance capitale était enfin accordée aux idées de solidarité, de communauté, de coopération, d'intégration dans la vie du village.

Paul Nicod

Ecole de Mémise (Lutry)

En janvier 1980, l'Ecole de Mémise présentait au Service de protection de la jeunesse un bilan de ses activités et faisait notamment le point au sujet d'une expérience tentée dès la rentrée de l'automne 79, à savoir l'accueil de quelques jeunes filles d'intelligence normale, mais présentant des troubles de caractère. C'est alors qu'il a paru nécessaire d'étudier la question de l'orientation de l'établissement. Ainsi s'est constitué un groupe dont l'intention est d'examiner la situation actuelle de l'Ecole de Mémise.

D'une part, il s'est efforcé de cerner avec plus de précision les raisons de la diminution de l'effectif des jeunes filles et d'en chercher les causes. Cette diminution semble due aux faits suivants :

- a) diminution du nombre d'élèves étrangers;
- b) diminution d'élèves des cantons voisins en raison de l'équipement de ces cantons en maisons spécialisées;
- c) augmentation des classes spécialisées permettant aux enfants handicapés de rester dans leurs propres familles.

Cette tendance s'est montrée à partir de 1976 déjà et nécessite une étude approfondie sur une réorientation éventuelle de l'Ecole de Mémise.

D'autre part il a donc réfléchi à l'utilité de l'institution dans l'équipement cantonal, aux moyens à mettre en œuvre pour remédier à la baisse d'effectif, à une éventuelle diversification des méthodes de prise en

charge pédagogiques et éducatives, à la mixité, voire à un changement de la clientèle de l'institution.

Mention est faite tout particulièrement du besoin accru des hôpitaux de jour permettant aux jeunes filles affectées de troubles de la personnalité résidant dans leurs familles de recevoir un enseignement adéquat.

Richard Pasche

Brochures OSL

Le soussigné a fait paraître deux rapports complets et très détaillés, l'un dans l'*«Educateur»* du 25.8.79, page 796, et l'autre dans le même organe, celui du 6 juin 80, pages 673 et 674. Il estime donc inutile la publication d'un nouveau rapport, mais reste à la disposition de ceux qui désiraient d'autres informations.

Roland Curchod

Journaux d'enfants

Après la suppression du journal *«Ric et Riane»*, la commission journaux d'enfants a beaucoup discuté sur la façon de faire connaître *«Chabottin»*, journal pour enfants de 4 à 6 ans.

Des traductions ont été faites pour la Suisse alémanique et la Suisse italienne. Il est indispensable de trouver de nouveaux abonnés pour maintenir l'élaboration de ce journal, vu la diminution ou l'abolition des subsides du département et de Pro Juventute.

Un nouvel échec serait désolant. Espérons que les efforts de l'éditeur, M. Eiselé, seront récompensés.

Monique Dell'Ava

Commission Pro Familia

Huit années passées au comité de Pro Familia incitent le délégué SPV à reprendre certains points essentiels parmi les multiples activités de la ligue.

«Jardins Robinson»

Membre de cette commission, dès le début, le délégué SPV a œuvré au sein de cette commission qui n'a ménagé ni son temps, ni son enthousiasme à promouvoir la réalisation de tels «Jardins»: présentation de montage audio-visuel, réalisé dans notre canton, appel aux communes vaudoises pour réservation d'espaces verts, séances d'information, rien, semble-t-il, n'avait été oublié.

Si l'idée de création de «Jardins Robin-

son» était en général assez bien accueillie, la réalisation s'avérait souvent difficile. N'a-t-on pas vu certains quartiers auxquels ils étaient proposés pour leurs enfants s'opposer fermement à la réalisation?

En outre, des terrains offerts par des communes étaient soit trop éloignés, soit difficilement aménageables à peu de frais.

L'action de Pro Familia, menée conjointement avec Pro Juventute, s'est — dès 1978 — limitée à la réservation de terrains pour places de jeux libres et à la «sensibilisation» des parents au besoin de jeux pour leurs enfants. Pro Juventute, mieux équipé et plus spécialisé, reprit à son compte la création des «Jardins Robinson».

Certes, il faut citer des réalisations importantes telles Le Lignon, Genève, ou Renens; mais l'individualisme des Romands, la difficulté de recruter des animateurs valables, seraient-ils cause de tant d'échecs?

Education sexuelle à l'école

Les nombreux appels — dans les rapports annuels du délégué — sont restés sans réponse. Ce silence devait-il signifier : satisfaction, indifférence, acceptation ?

Il est arrivé au soussigné d'intervenir vainement contre le zèle débordant de certaines animatrices qui avaient fixé une séance la semaine précédant les examens : il est des priorités qui sont... «vraiment prioritaires». Quelques enseignants, membres de Pro Familia, regrettent aussi le manque de «nuances» dans cet enseignement.

«Vers un mariage d'égal à égal»

Ceci est un exemple des multiples activités dont s'occupe Pro Familia.

C'est sous la direction du regretté Maurice Veillard, ancien président du Tribunal des mineurs, membre de la Commission fédérale de rénovation du code civil — en vigueur dès le 1.1.1912 — que le comité consulté a rapporté sur la modification des art. 159 à 221, réglant encore aujourd'hui les effets généraux du mariage et les régimes matrimoniaux. Trois postulats principaux avaient été énoncés par une commission d'experts :

1. Il convient de réaliser l'**égalité** la plus complète possible entre l'homme et la femme.
2. L'autonomie des époux ne doit pas faire oublier qu'ils forment une **communauté** d'intérêts.
3. L'union conjugale doit bénéficier d'une **protection** accrue contre l'individualisme des époux et contre les sollicitations extérieures.

Nom et droit de cité propres à la femme, montant régulier propre à satisfaire les besoins personnels de celui ou celle qui

reste au foyer, partage de bien acquis pendant le mariage par les époux, sont quelques exemples contenus dans l'avant-projet qui esquisse le mariage de demain.

«Les jeunes, le mariage, le fisc»

Le soussigné avait demandé qu'une étude de ces points soit faite par Pro Familia. Cette demande avait été agréée et protocollée. Malheureusement, cette étude n'a jamais été faite malgré plusieurs rappels. «Laissons les jeunes se débrouiller!» fut la réponse d'un des membres.

En mai 1978, la commission sociale de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud faisait paraître un rapport concernant «la discrimination de la femme et de la famille dans la fiscalité et les assurances sociales», rapport qui reprenait, en partie, l'étude qui, selon le soussigné, devait intéresser Pro Familia.

Edouard Paillard

Centre vaudois d'aide à la jeunesse

Au cours de l'année écoulée, le comité du Centre vaudois d'aide à la jeunesse s'est réuni à deux reprises.

Il se compose comme suit:

Président : Dr M. Nicod.

Secrétaire : Mme S. Rey.

Membres : MM. Calame, Perreaud, Surbeck, Vallet, et la soussignée, représentante de la SPV.

Très souvent, le CVAJ a lancé de nouvelles actions sociales qui sont ensuite devenues autonomes. Si le nombre de ces actions a diminué ces dernières années, cela est dû à l'intervention toujours plus grande des pouvoirs publics dans le domaine social.

Actuellement, l'action la plus importante est celle du Répétitoire : les services sociaux, médico-sociaux, d'orientation professionnelle et les enseignants font de plus en plus souvent appel à lui pour des rattrapages, des soutiens scolaires ou des enseignements à la carte. Malgré les problèmes financiers qui en découlent, le comité est cependant d'avis qu'il n'y a pas lieu de freiner cette activité. Ils s'appliqueront donc à chercher de nouvelles ressources et en particulier à solliciter dès que possible du DIPC une augmentation de la subvention qu'il accorde au Répétitoire.

Un grand coup de chapeau et un grand merci à Mme Rey qui travaille corps et âme pour la réussite de cette action.

Le rôle de secrétariat, et en partie d'animation d'associations en faveur de la jeu-

nesse, répond à une vocation permanente du CVAJ. Il représente aussi son activité principale.

La consultation sociale et éducative, assumée essentiellement par M. Calame, reste aussi très importante.

Les séjours de vacances, enfin, action ancienne et traditionnelle du CVAJ, sont actuellement en baisse. Il s'agit pourtant d'une activité utile et intéressante qui mériterait de connaître un nouveau développement.

Pour toute information, s'adresser à :

Centre vaudois d'aide à la jeunesse,
chemin Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne.
Tél. (021) 27 30 01.

Catherine Gygax

Commission du Répétitoire (CVAJ)

Les structures de ce Répétitoire ont été présentées dans «Perspectives» N° 3 de mai 1979.

Pour mémoire, rappelons les principes qui président à son action: apporter un soutien pédagogique individuel à des adolescents ou à quelques adultes en difficultés sur les plans familial, social ou psychologique; en difficulté, encore, sur le plan de leur santé.

Il importe de savoir aussi que ce Répétitoire travaille en collaboration avec le DIP et l'Office cantonal d'orientation professionnelle, avec le service de l'enseignement spécialisé et le service de la formation professionnelle.

Il se consacre à deux types d'actions: les cours de préapprentissage et les appuis scolaires.

Evolution des demandes (extrait du rapport annuel)

Elles sont en progression par rapport aux années précédentes. En effet: le total des appuis accordés a passé de 118 (1978) à 150 en 1979. Cet effectif se répartit entre 89 garçons, 54 filles et 7 adultes.

L'aire de répartition des demandes ne concerne plus Lausanne exclusivement, mais la banlieue et le canton (41% en 78; 54% en 79). Relevons que 63 élèves de classes primaires ont recours aux appuis, soit: 8 de classes supérieures; 50 de classes primaires et 5 de classes de développement.

Des élèves de collèges (33), de gymnases (6) et de classes privées (6) ont bénéficié également des prestations du Répétitoire.

Il est réjouissant de constater que 42 jeunes relevant de l'apprentissage ou du préapprentissage sont efficacement suivis. Ils constituent actuellement 29% de l'effectif.

Le nombre des réussites est également en progression. Cela est dû, soulignons-le, à des collègues qui ne ménagent ni temps ni peine afin d'éviter à ces adolescents une perpétuelle situation d'échec.

Pour les enseignants intéressés d'apporter leur contribution pédagogique, nous rappelons l'adresse de ce Répétitoire: Mme S. Rey, Centre vaudois d'aide à la jeunesse, 6, chemin Pré-Fleuri, 1006 Lausanne.

Jean Ribolzi

Auberges de jeunesse

L'année écoulée a été chargée pour les membres du Comité cantonal des Auberges de jeunesse. Au cours des nombreuses séances qui les ont vus se réunir, les problèmes les plus divers ont été traités: émission de parts sociales, organisation de l'assemblée annuelle, ainsi bien entendu que la gestion — au plus haut niveau s'entend — des auberges cantonales. A ce sujet, il faut relever l'inauguration de la nouvelle auberge de Lausanne qui a été complètement rénovée et offre maintenant aux amateurs des prestations remarquables. Des contacts ont également été pris avec la Municipalité d'Yverdon afin de relancer les activités de l'auberge de cette ville. Une autre localité du canton, Avenches, s'intéresse elle aussi à l'éventuelle implantation d'une auberge sur son territoire.

Enfin, deux points importants: la création d'un système de cotation (des étoiles comme le Guide Michelin !) pour les auberges de la Suisse entière (fait réjouissant: la plupart des auberges vaudoises sont bien classées) et l'arrivée au comité de deux nouveaux membres: Charles-Edouard Lambelet et Jean-Charles Kollros, tous deux de Montreux.

Patrick Giannini-Rima

CEMEA

Le bureau du groupement vaudois, responsable de la rédaction du rapport annuel, propose les axes de réflexion suivants:

1. Changements de structure

a) Au niveau du secrétariat vaudois:

A fin août 79, le secrétariat est transféré à Bière; Michel Collet le prend en charge à raison d'un jour par semaine.

b) Au niveau du fonctionnement AS CEMEA:

Début juillet 79, Philippe Lentillon reprend le poste d'Arnaud Riom, soit un mi-temps pour le groupement genevois et un mi-temps pour l'AS CEMEA.

Michel Collet travaille avec lui 1 à 2 jours par semaine.

Le second semestre 1979 a été une période de rodage de ces nouvelles structures. Isabelle Ottiger assurant, elle, le placement vaudois et se préparant à reprendre le poste de J.-J. Bolanz.

Un effort de coordination a été fait entre ces personnes en vue de permettre un meilleur traitement de l'information, visant à améliorer les relations entre groupements, l'encadrement et la propagande des stages, la formation permanente et le perfectionnement des instructeurs.

Ce fonctionnement paraît très proche de celui des stages, visant la participation : la compréhension et la prise en charge par le plus grand nombre de ce qui constitue la vie du mouvement.

2. Placement de moniteurs CEMEA

Le placement de moniteurs CEMEA dans les centres de vacances de l'été a été assumé pendant plusieurs années par Marlyse Bünzli que nous remercions vivement pour son travail.

L'équipe souhaitant qu'une personne plus au centre des relations s'en occupe, il a été repris par Isabelle Ottiger au début de 1979.

a) Enquête auprès des moniteurs:

Une vingtaine de moniteurs ont été placés en centre de vacances cette année. Une quinzaine ont répondu à quelques questions sur l'apport du stage CEMEA en centre de vacances.

Au niveau des activités, le passage se fait facilement (pour autant que le matériel et la place soient disponibles), mais du côté de la vie collective la transmission semble moins évidente.

Un stage bien préparé ne correspond pas forcément aux demandes des stagiaires et nous devons essayer autant que possible, en proposant des stages à leur portée, de répondre à leurs besoins réels.

b) Contacts extérieurs:

Les relations se poursuivent avec la Fédération vaudoise des colonies de vacances (FVCV) et des contacts ont eu lieu avec d'autres organismes s'occupant de centres de vacances (CAV, Pro Juventute, centres de loisirs).

Nous espérons que ces relations nous permettront d'adapter nos stages aux demandes des différents mouvements organisant des centres de vacances et de pousser toujours plus loin la réflexion sur le rôle et la place du moniteur.

Pour l'année 1979, la demande des organismes en moniteurs CEMEA était bien supérieure au nombre de moniteurs disponibles ; les moniteurs formés ayant encadré

des centres de vacances sont nettement moins nombreux que les moniteurs sans formation spéciale.

3. Stages spéciaux

a) Spéléologie:

Un nouveau stage de l'AS CEMEA a eu lieu en automne 79 ; il s'intitulait : « Découverte du milieu souterrain et spéléologique » ; il n'a reçu que 6 participants sur un maximum de 18 attendus ! (dates de vacances ?).

3 personnes extérieures à l'équipe sont intervenues pendant le stage : 1 spécialiste en faune cavernicole, 1 passionné de kartologie « pape » de la spéléologie suisse, 1 « technicien » (techniques modernes, progression souterraines sur cordes), responsable de la formation à la Société de spéléologie suisse.

L'équipe d'encadrement de ce stage a déploré le manque d'animateurs CEMEA inscrits à ce stage, alors que beaucoup paraissaient intéressés.

Un autre stage spéléo ne sera proposé que dans 2-3 ans, il faut laisser l'idée faire son chemin.

b) Des enfants au stage d'automne:

Afin de permettre à des mamans de participer au stage, nous avons tenté l'expérience ; les enfants sont à la base de notre

démarche mais il n'est pas si facile de les intégrer au « milieu » d'un stage.

Nous en avons tiré quelques conséquences :

- On ne peut tout faire à la fois, et l'investissement auprès des enfants restreint les possibilités des participants dans d'autres domaines du stage habituel.
- La présence de mamans avec leurs enfants crée une nouvelle dynamique et il est indispensable d'avoir des contacts préalables avec les personnes intéressées pour clarifier leurs attentes.
- Il peut être intéressant pour les stagiaires d'avoir l'occasion directe de s'occuper des enfants, mais pour autant que cela ne soit pas obligatoire et ressentie comme une charge.

Cette expérience nous permettra de repartir sur d'autres bases en 1980, en prévoyant un stage se déroulant parallèlement avec un centre de vacances (avec deux équipes responsables en parallèle).

Marianne Gilliéron

GRETI

La collègue représentant la SPV au GRETI ayant quitté l'enseignement, nous n'avons pas participé aux assemblées cette année.

Liliane Bignens

XXII^e Séminaire de la SPV

Crêt-Bérard/Puidoux 13, 14 et 15 octobre 1980

IL EST ENCORE POSSIBLE DE S'INSCRIRE. HÂTEZ-VOUS CEPENDANT! ULTIME DELAI: 1^{er} OCTOBRE PROCHAIN

A. COURS

1. En collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille:
PASSEMENTERIE CHEZ LES LAPONS.
Mme Z. Wahlen, Jongny.
2. En collaboration avec l'Association des maîtres OP/TM:
PETITS TRAVAUX DE VANNE-RIE EN ROTIN:
M. A. Porret, Yverdon.
3. En collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises:
PERCEPTION DES SONS ET LANGAGE.
Mme L. C. Inaebnit, Lausanne.
4. En collaboration avec la Commission formation continue vaudoise (CFCV):
TEMPS DE RÉFLEXION DANS NOTRE FORMATION CONTI-

NUE. VISION GLOBALE DE L'ENSEIGNEMENT À LA SUITE DES RECYCLAGES PAR BRANCHE (MATH., FRANÇAIS, ENVIRONNEMENT, ACM...)

MM. G. Baierlé, R. Carigi et quelques animateurs.

5. AU JARDIN DE LA CHANSON: PRÉSENTATION ET ÉTUDE D'UNE CINQUANTAINES DE CHANSONS D'AUTEURS-COMPOSITEURS CONTEMPORAINS.
M. B. Jayet, Pully.

B. PROGRAMME DÉTAILLÉ

Consulter l'« Educateur » N° 24 du 22 août 1980, éventuellement le N° 26 du 5 septembre.

C. INSCRIPTION

Utiliser la formule parue dans l'« Educateur » (N° 24, 26 ou 27) ou en demander une au secrétariat SPV.

D. RENSEIGNEMENTS

Secrétariat général SPV: Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, le matin de préférence.

Le responsable du XXII^e séminaire SPV: Nicod Paul

La nouvelle méthodologie du français

Consultation du groupe 1980

Cette enquête s'adresse à toutes les institutrices qui enseignent en première année primaire durant l'année scolaire 1979-1980.

But

Savoir de la manière la plus complète quels sont les réactions opinions, problèmes et attitudes des institutrices qui appliquent cette méthodologie nouvelle. Le résultat de cette consultation sera publié.

Vœux

Nous souhaitons que chacune réponde, car cela permettra de se faire l'idée la plus exacte possible de la situation (satisfaction totale, partielle, ou insatisfaction) de cette partie du corps enseignant et l'impact de l'enquête en sera plus grand.

Afin que chacune puisse s'exprimer librement, le questionnaire est anonyme, ne le signez donc pas. Cependant, vous nous permettriez une meilleure appréciation du résultat en indiquant le district dans lequel vous travaillez, ou la commune, si vous enseignez à Lausanne.

Remarques

Si vous n'avez pas assez de place, joignez une feuille supplémentaire en indiquant le numéro de la question. Si vous avez d'autres remarques, faites-les aussi à part.

- Si une question ne vous concerne pas, biffez-la.
- Si vous voulez d'autres questionnaires pour des collègues, vous pouvez en obtenir à l'adresse ci-dessous, on vous pouvez simplement faire une photocopie de celui que vous avez.
- *Délai pour répondre: 10 jours après réception du questionnaire.*

Nous vous remercions de votre collaboration indispensable et précieuse et du temps que vous voudrez bien consacrer à remplir ce questionnaire.

Vous voudrez bien nous le retourner le plus rapidement possible.

QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS CHIFFRÉS

Indiquez s.v.p.:

- 1.1 Genre de classe et année de programme:
- 1.2 Effectif de votre classe:
- 1.3 Année de brevet: est-elle postérieure à 1970?

1.4 Le nombre d'élèves qui, en août 1979, savaient lire couramment:

1.5 Le nombre d'élèves qui, en août 1979, ne savaient pas lire du tout:

2.1 Appliquez-vous la nouvelle méthode? - totalement: 52 - partiellement: 50 - pas du tout: 0 - pas de réponse: 9.

2.2 Pour atteindre les objectifs (savoir parler, écouter, lire, etc.) appliquez-vous dans votre classe:

	Toujours	Quelquefois	Jamais	Je les utilisais déjà auparavant	Pas de réponse
L'individual. de l'enseignement,	10	79	7	47	79
Un rythme différent pour chaque élève,	18	67	7	41	89
Le travail par groupes,	10	78	9	47	78
Les productions des élèves?	24	69	1	43	85
La prédominance de l'écoute*?	42	48	4	16	112

* Jugez-vous cette prédominance excessive?: oui: 38 - non: 57 - pas de réponse: 16.

2.3 Quelle(s) activité(s) cadre(s) menez-vous dans votre classe? I album: 75 - II correspondance: 35 - III lecture suivie: 48 - IV autres: 40 - V aucune: 4 - pas de réponse: 20.

2.4 A l'heure actuelle vos élèves sont-ils - encore stimulés: 80 - indifférents: 13 - lassés: 1 - pas de réponse: 17 - par ces activités?

2.5 La démarche des auteurs de la méthode qui préconise plusieurs réalisations «graphiques» pour un seul phonème (ex.: e = é, è, ê, ei, ai, et, est, etc.) vous paraît-elle judicieuse? 45 - erronée? 15 - pernicieuse? 31 - pas de réponse: 20.

2.6 Estimez-vous qu'il faut - maintenir: 52 - supprimer: 33 - pas de réponse: 26 - ce mode de faire?

2.7 La notation sur les fiches de références des signes phonétiques est-elle: judicieuse? 36 - inutile? 47 - nuisible? 14 - pas de réponse: 16.

2.8 Pensez-vous que la suppression d'un manuel unique de lecture soit - judicieuse? 23 - regrettable? 57 - sans importance? 11 - pas de réponse: 20.

2.9 Pensez-vous que vous pourriez obtenir de meilleurs résultats (plus sûrs) dans le temps imparti à la lecture par l'emploi d'un manuel unique (manuel progressif à créer)? oui: 68 - non: 24 - pas de réponse: 19.

2.10 Pensez-vous que l'étude de la lettre, puis de la syllabe soit: plus méthodique? 49 - plus efficace? 37 - moins méthodique? 5 - moins efficace? 16 - idem. 10 - pas de réponse: 18.

2.11 Souhaiteriez-vous revenir à une méthode plus systématique et plus progres-

sive mise en œuvre par un nouveau manuel à créer? oui: 66 - non: 29 - pas de réponse: 16.

2.12 Devrait-on introduire l'apprentissage d'un vocabulaire simple en première année? oui: 77 - non: 13 - pas de réponse: 21.

2.13 Serait-ce possible pour les enseignants qui appliquent strictement la méthode? oui: 54 - non: 24 - pas de réponse: 33.

3.1 Pensez-vous que la nouvelle méthodologie soit mieux adaptée aux besoins de l'enfant que l'ancienne? oui: 53 - non: 23 - pas de réponse: 35.

3.2 Un des buts de la nouvelle méthodologie est de donner à l'enfant l'occasion d'utiliser sa langue. Est-ce une nouveauté dans votre classe? oui: 5 - non: 82 - pas de réponse: 24.

3.3 Pratiquez-vous davantage ces activités de libération de la parole qu'autrefois? oui: 48 - non: 32 - pas de réponse: 31.

3.4 Dans le temps qui vous est imparti, vous est-il possible de développer et d'exercer chez chaque enfant ces activités langagières? oui: 32 - non: 44 - pas de réponse: 35.

3.5 En conséquence, l'enfant vous paraît-il:

a) plus fatigué? oui: 17 - non: 48 - je ne sais pas: 15 - pas de réponse: 31.

b) plus agité? oui: 31 - non: 40 - je ne sais pas: 11 - pas de réponse: 29.

c) plus dispersé? oui: 42 - non: 30 - je ne sais pas: 11 - pas de réponse: 28.

3.6 En résumé, avec cette méthode estimez-vous que les enfants

	+ d'aisance	- d'aisance	pas de dif.	ne sais pas	pas de rép.
PARLENT avec	27	3	39	12	30
LISENT avec	26	28	21	10	26
TRAVAILLENT dans les autres disciplines avec*	13	13	43	14	28

*Math. en particulier.

3.7 Contrôle des objectifs à atteindre en français:

Avec chaque élève pouvez-vous effectuer ce contrôle: quotidiennement? 4 - tous les 2 ou 3 jours? 19 - plus rarement? 66 - pas de réponse: 22.

A quel moment de la journée? matin: 36 - après-midi: 6 - heures de français: 11 - variable: 32 - pas de réponse: 26.

3.8 Ce contrôle vous demande-t-il - plus de temps: 64 - autant de temps: 16 - moins de temps: 10 - pas de réponse: 31 - que par le passé?

3.9 Si vous pratiquez le travail par groupe

a) combien y a-t-il de groupes dans votre classe? 1-3 gr.: 41 - 4-5 gr.: 28 - 6 et +: 2 - pas de réponse: 40;

b) combien y a-t-il d'élèves par groupe? 1 à 3 él.: 9 - 4-6 él.: 39 - + de 6 él.: 10 - pas de réponse: 53.

3.10 Quel est le temps moyen que vous pouvez accorder journalièrement à chaque groupe? 0-15 min.: 16 - 15 à 30 min.: 23 - + de 30 min.: 7 - pas de réponse: 65.

3.11 Vos groupes sont-ils formés d'élèves d'un même niveau intellectuel? oui: 33 - non: 40 - pas de réponse: 38.

3.12 Grâce à la bibliothèque, vos élèves vous paraissent-ils éprouver pour la lecture: plus d'intérêt: 54 - moins d'intérêt: 1 - un intérêt égal: 28 - pas de réponse: 28 - à ce que vous avez pu observer précédemment?

4.1 Les parents exercent-ils la lecture à la maison? oui: 32 - en général: 33 - non: 12 - je ne sais pas: 13 - pas de réponse: 21.

4.2 Sont-ils inquiets de cette méthode? oui: 48 - non: 29 - je ne sais pas: 11 - pas de réponse: 23.

Conditions de travail

5.1 La méthodologie (voir page 2) «suppose de la part du maître une attitude nouvelle, celle d'un animateur». Avez-vous reçu une formation d'animateur? oui: 20 - non: 68 - pas de réponse: 23.

5.2 Les conditions de travail (bruit, va-et-vient en classe, discipline, organisation) sont-elles - plus faciles: 0 - moins faciles: 77 - identiques: 19 - pas de réponse: 15 - à ce qu'elles étaient auparavant?

5.3 Avez-vous plus de travail qu'avant août 1979? oui: 88 - non: 10 - pas de réponse: 13.

5.4 Cette méthode vous sécurise-t-elle? oui: 13 - non: 68 - je ne sais pas: 21 - pas de réponse: 9.

5.5 Etes-vous angoissée à l'idée de ne pas arriver à des résultats satisfaisants? oui: 47 - non: 37 - je ne sais pas: 8 - pas de réponse: 19.

5.6 Redoutez-vous de vous attirer des ennuis si vous exprimez une opinion non conforme? oui: 22 - non: 68 - je ne sais pas: 13 - pas de réponse: 8.

5.7 Avez-vous subi des pressions de la part des inspecteurs? oui: 7 non: 99 - pas de réponse: 5.

ANALYSE DES RÉPONSES

Préambule

En août 1979, le canton de Vaud a introduit dans les classes de 1^{re} année primaire un enseignement renouvelé du français.

Après 6 mois d'application de cette nouvelle méthodologie, le groupe 1980, constitué de quelques enseignants soucieux de faire le point, a préparé un questionnaire destiné à toutes les maîtresses ayant des élèves de première année.

Cette consultation a été accueillie de manières très diverses. L'analyse des réponses et des remarques révèle des opinions parfois assez divergentes. En voici un aperçu: résumé qui se veut précis et concis des éléments essentiels que le dépouillement a mis en évidence.

Résumé du dépouillement de l'enquête

Quel que soit le type de classes qu'elles dirigent, toutes les maîtresses qui enseignent actuellement à des élèves de 1^{re} année ont reçu le questionnaire du groupe 1980. Celui-ci comportait 4 volets bien distincts:

I) *Les enseignants et la méthode*: son application ne va pas sans poser des problèmes ressentis de façon plus ou moins aiguë selon le nombre d'années d'enseignement des titulaires (moins ou plus de 10 ans). La majorité de ces dernières sont plus prudentes, ont de la peine à s'adapter et à adopter la nouvelle méthode, voient davantage les

écueils et envisagent plus souvent les conséquences à long terme. La majorité des plus jeunes a aussi exprimé ces opinions (avec un pourcentage moins élevé). Cette attitude ressort soit des réponses, soit des commentaires annexés aux questionnaires.

Il n'est pas aisément d'établir un bilan; après 6 mois d'application, il ne peut être que provisoire. Mais déjà maintenant les points de base suivants apparaissent clairement chez plus de la moitié des enseignants:

- la suppression d'un manuel de lecture est regrettable;
- de meilleurs résultats pourraient être obtenus à l'aide d'un manuel (il faudrait le créer);
- l'étude de la lettre puis de la syllabe (technique d'apprentissage la plus courante jusqu'en 1979) est plus efficace et plus méthodique;
- revenir à une méthode plus progressive, disposer d'un manuel de lecture, réintroduire l'acquisition d'un vocabulaire simple, voilà 3 vœux largement exprimés.

II) *Pour les élèves*: si la nouvelle méthodologie semble bien adaptée aux besoins de l'enfant, il ressort des remarques que son application est rendue difficile, voire impossible, par des facteurs extérieurs tels que: temps impari, effectif, classes à plusieurs années.

En comparant les 2 méthodes, aucune différence notable n'est à relever en faveur ou au détriment de l'une ou de l'autre. Les progrès ne sont pas plus sensibles avec la nouvelle, ni dans le domaine de l'écrit ni dans celui de l'oral, même si les résultats en français oral satisfont davantage que les résultats en français écrit.

III) *Les parents*: selon l'opinion des institutrices, la plupart des parents exercent la lecture à la maison et éprouvent de l'inquiétude à l'égard de la nouvelle méthode.

IV) *Conditions de travail*: la majorité des enseignants pensent que leurs conditions de travail sont plus difficiles (problèmes de discipline, bruit, travail à organiser); l'institutrice a besoin de plus de temps que par le passé pour la préparation de ses leçons, elle se sent mal à l'aise et angoissée à l'idée de ne pas parvenir à des résultats satisfaisants.

ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

72 maîtresses de classes de 1^{re} année, 39 titulaires de classes à plusieurs années (comportant des élèves de 1^{re} année primaire), soit au total 111 enseignant(e)s ont répondu au questionnaire du groupe 1980. On peut penser qu'il y aurait eu plus de réponses, si de nombreuses institutrices n'avaient pas

été découragées ou mises en garde par leurs supérieurs hiérarchiques.

Trois éléments pouvaient déterminer des prises de position différentes : effectif de la classe, provenance (selon de district) et année de brevet. Seul ce dernier a été pris en considération, car lui seul jouait un rôle.

I) La méthode et les enseignants

Les réponses à la première question : « Appliquez-vous la nouvelle méthode - totalement - partiellement - pas du tout ? » semblent illustrer assez bien la situation.

52 enseignants appliquent la méthode totalement et 50 l'appliquent partiellement.

Toutefois plusieurs réponses aux questions suivantes ne corroborent pas cette première donnée, ce premier pourcentage. En particulier l'individualisation de l'enseignement, le rythme de travail différent pour chaque enfant, l'utilisation des productions des élèves sont utilisés avec une fréquence variable. Peu parviennent à les employer aussi souvent que souhaité.

La création d'albums occupe une place privilégiée parmi les activités-cadres, les autres jouissent d'une faveur nettement moins grande. Elles stimulent encore la majorité des élèves.

La moitié des enseignants approuve l'emploi de plusieurs réalisations graphiques pour un seul phonème. Les autres le jugent erroné ou pernicieux et pourtant, une forte proportion considère qu'il faut maintenir ces diverses réalisations.

Les ½ des enseignants tiennent l'introduction des signes phonétiques pour inutile ou nuisible.

Une forte majorité regrette la suppression d'un manuel de lecture. Elle estime qu'il est possible d'obtenir de meilleurs résultats à la condition de disposer d'un manuel — à créer. Cela se vérifie dans l'opinion que l'étude de la lettre puis de la syllabe est à la fois plus méthodique et plus efficace. Ainsi ¾ des enseignants souhaitent revenir à une méthode plus systématique et pensent utile d'introduire, dès la 1^{re} année, un vocabulaire simple.

II) La méthode et les enfants

¾ des enseignants sont d'avis que la nouvelle méthode convient mieux aux besoins de l'enfant que l'ancienne. Il ressort pourtant que cette nouvelle méthodologie n'apporte pas de grandes nouveautés. Simplement, dans la plupart des cas, ils se consacrent davantage à l'expression orale. Aussi déplorent-ils de ne pas pouvoir accorder plus d'attention, faute de temps, à chaque enfant.

Il s'avère délicat d'apprécier les répercussions de l'emploi de la méthode sur le comportement de l'enfant (fatigue, dispersion, agitation).

Le niveau des élèves, en lecture et en élocution, ne témoigne pas d'une plus grande

aisance qu'auparavant. Tout au plus peut-on dire que si une partie des élèves ont tendance à mieux s'exprimer, ils rencontrent peut-être plus de difficultés qu'autrefois en lecture.

III) La méthode et les parents

Selon l'opinion des institutrices, un grand nombre de parents (58 %) exercent la lecture à la maison et éprouvent de l'inquiétude à l'égard de la méthode.

IV) Les conditions des maîtres

Beaucoup d'entre eux (61 %) reconnaissent ne pas avoir la formation adéquate pour appliquer cette méthode (l'enseignant n'est pas formé comme animateur). 69 % déclarent enseigner dans des conditions moins faciles qu'avant 1979 à cause du bruit, des problèmes de discipline, d'organisation. Pour 79 % ces nouvelles techniques impliquent un surcroît de travail. 61 % se sentent mal à l'aise. Près de 43 % éprouvent de l'angoisse à l'idée de ne pas atteindre des résultats satisfaisants.

En résumé, des questions essentielles examinées en fonction de l'année de brevet, il ressort que la majorité des institutrices (majorité encore plus accentuée chez les institutrices ayant plus de 10 ans d'enseignement) :

- se prononce favorablement pour la réintroduction d'un manuel de lecture;
- souhaite une méthode plus systématique et la réintroduction de l'apprentissage d'un vocabulaire simple;
- pense que la nouvelle méthodologie est mieux adaptée aux besoins de l'enfant (les institutrices brevetées avant 1970 sont plus réservées à ce sujet);
- se sent mal à l'aise dans l'application de cette méthode et s'inquiète de ne pas parvenir à des résultats satisfaisants (et ceci, pour les deux points précédents) quelle que soit l'expérience professionnelle acquise.

SYNTHÈSE DES REMARQUES

95 % des institutrices qui ont répondu au questionnaire, ont pris la peine d'ajouter des observations, des commentaires, des félicitations ou des reproches, des souhaits.

Ces remarques ont été triées et groupées par chapitres : les unes traitent des sujets abordés dans le questionnaire, les autres soulèvent des problèmes qui n'y étaient pas proposés.

Voici donc une analyse et une synthèse de ces remarques. Toutes mériteraient d'être citées, il a fallu faire un choix.

I) Remarques en rapport avec les questions posées :

1. Sur la méthode

a) Apprentissage de la lecture

Sur 40 institutrices qui se sont exprimées à ce propos, une dizaine sont tout à fait satisfaites, une vingtaine sont opposées, une dizaine enfin trouvent la démarche intéressante mais émettent des réserves.

Exemples :

- Je suis persuadée de la valeur d'une telle méthode. A nous de savoir l'utiliser dans nos conditions, de l'adapter à nos classes, à nos caractères.
- Toute évolution exige de renoncer à ses besoins primaires de sécurité. Je pense plus au bien de l'enfant qu'aux résultats et qu'au «qu'en dira-t-on».
- Les enfants sont heureux ! Ils arrivent, mis à part les éternels paresseux, avec plein d'envie de mettre en chantier, poursuivre, terminer quantité d'activités.
- J'admetts entièrement le principe de la méthode. Pratiquement, cela pose des problèmes difficiles à résoudre : locaux trop petits, impossibilité de laisser des coins en permanence, 2 programmes différents dont celui de 2^e traditionnel, jeux de lecture nécessitant presque toute présence ou contrôle de la maîtresse, etc.
- Certaines activités-cadres semblent prendre beaucoup de temps sans résultat palpable dans l'immédiat. Les enfants semblent plus intéressés à la lecture, mais que de travail pour l'enseignant !
- Démarrage très lent comme les progrès.
- L'étude de la lettre, puis de la syllabe est plus efficace, surtout pour les faibles.
- La production de phrases par les enfants devient vite un «ronron» et les sujets sont peu variés.
- J'ai dû revenir à l'étude de la lettre, puis de la syllabe, et depuis le travail marche bien car les enfants ont une «recette» pour déchiffrer.
- Cette nouvelle méthode est si incomplète et si aberrante que je ne connais pas une seule institutrice qui l'applique sans tricher.
- Je trouve cette nouvelle méthode très intéressante, mais j'ai l'impression de m'enliser complètement et je n'ai pas le sentiment de faire quelque chose de solide.

b) Coin bibliothèque, jeux de lecture

Il semble que l'introduction d'un coin bibliothèque et de jeux de lecture n'ait pas répondu à l'attente du corps enseignant ni celle des élèves. Toutes les considérations à ce sujet ont un côté négatif.

Exemples :

- Si je compare ma classe actuelle avec celle de l'an passé, je constate qu'à la même époque, ils allaient davantage chercher des livres à la bibliothèque, parce qu'ils pouvaient les lire, ce qui n'est pas le cas cette année.
- Vif intérêt en début d'année, à cause des jeux qui accompagnent les livres.
- Au coin bibliothèque, les enfants parlent de la TV, changent très souvent de livre.
- Dans les jeux de lecture, dès qu'il faut faire un effort, les faibles abandonnent.

c) Manuel de lecture

Quelques institutrices désirent un manuel qui compléterait un cahier de recherche, ou un manuel pour le dernier trimestre seulement; certaines utilisent «Au fil des mots». Une minorité n'est pas favorable à la création d'un manuel unique de lecture. En revanche, la majorité réclame un livre de lecture progressif.

Exemples :

- Pourquoi tenez-vous à un manuel unique? Chaque institutrice pourrait créer son manuel progressif sur stencils.
- L'emploi d'un manuel unique est absolument contraire à la méthode.
- Pour l'élève moyen ou faible il faut en lecture une méthode plus stricte, plus progressive, et un livre ferait bien l'affaire.
- Un manuel de lecture commun serait utile à tous et éviterait à chaque enseignant d'inventer séparément ses propres exercices.
- Suppression regrettable. La BPT est insuffisante.

d) Vocabulaire, orthographe

Le tiers des institutrices se sont exprimées à ce sujet. Presque toutes disent leur inquiétude, leur angoisse même et aimeraient du vocabulaire en 1^{re} année, ou l'ont d'elles-mêmes déjà introduit en dépit des consignes. Trois sont d'avis contraire.

Exemples :

- Le cahier de lecture remplace en partie l'ancien cahier de vocabulaire.
- Il n'est pas possible d'introduire un vocabulaire avec la nouvelle méthode, essentiellement pour une question de temps: je ne vois pas quand on pourrait le faire.
- L'orthographe s'acquiert d'office pour les forts et pour ceux qui sont capables de retenir.
- J'ai des craintes pour l'orthographe et tout ce qui se passera en 2^e et après.
- Je suis angoissée pour la lecture, très angoissée pour l'orthographe.

- Quant à l'orthographe, j'ai l'impression qu'on court à la catastrophe.

e) Cahier de lecture

Toutes les remarques à ce propos relèvent la mauvaise qualité du papier, le format encombrant, peu pratique, les anneaux qui gênent l'écriture. On constate que peu de cahiers sont encore en bon état actuellement.

2. Sur les conditions de travail

Il ressort des commentaires que les institutrices ressentent très différemment la nouvelle méthode au niveau de leurs conditions de travail.

Exemples :

- On ne sait pas très bien à quels résultats on va aboutir, c'est une méthode qui n'est pas sécurisante.
- Cette méthode est plus sécurisante pour la maîtresse. Pourquoi ne pas se remettre en question à partir des intérêts des enfants?
- On ne sait pas où l'on va, mais on y va!
- Les enfants sont beaucoup plus heureux et plus actifs, donc je ne peux être désécurisée.
- Certaines personnes ayant fait plusieurs années dans l'ancienne méthode et avec succès, peuvent se sentir découragées...
- Je ne suis pas angoissée car j'espère arriver à des résultats satisfaisants.

3. Sur les réactions des parents

Quelques institutrices ont pris la peine de nuancer leurs réponses; les avis sont très partagés.

Exemples :

- Certains parents sont angoissés parce qu'ils ont des enfants plus âgés et que, par comparaison, ils constatent le retard.
- Quelques parents sont très enthousiastes.
- Je crois qu'ils font confiance à la méthode et qu'ils attendent les résultats.
- En général, les parents font confiance à la maîtresse.
- Les parents de langue étrangère ne peuvent pas se rendre compte si la méthode est bonne.
- Les parents étaient inquiets au début, mais comme je n'applique maintenant le réforme plus qu'à 50%, tout est rentré dans l'ordre.
- Certains sont inquiets, certains sont enchantés.
- Je pratique la classe ouverte pour qu'ils puissent juger du travail effectué.

II) Autres remarques:

1. Sur l'effectif des classes

Les remarques sont unanimes pour reconnaître que cette nouvelle méthode est inapplicable avec trop d'élèves.

Exemples :

- Il faut une classe peu chargée et non panachée pour que cela soit possible.
- Que penser de l'incohérence du DIP qui autorise un maximum de 28 élèves.
- Le travail est impossible avec une classe à plusieurs années.
- J'ai la chance d'avoir 15 élèves!

2. Sur l'écart entre les bons élèves et les élèves faibles

Une autre unanimité s'est dégagée pour constater que l'écart se creuse entre les plus doués et les faibles.

Exemples :

- On nous dit de ne «pas brusquer», mais on risque d'encourager les paresseux.
- Le système tend à accentuer les différences de niveaux.
- Comme les enfants ne sont amenés à faire que ce qu'ils «peuvent», les moins doués et les moins secondés à la maison ont encore plus de peine qu'auparavant.
- Dans les ateliers de langage, ce sont toujours les mêmes qui travaillent.
- L'expérimentation est hasardeuse de pratiquer honnêtement la méthode sans défavoriser certains enfants.

3. Sur le laisser-aller

Avis unanime également dans les remarques concernant le laisser-aller, la dispersion des élèves, leur manque de concentration, le bruit.

Exemples :

- On a créé pour les enfants (par la radio, la TV surtout et tout le climat ambiant) des besoins exagérés, je dirais même de faux besoins qui dispersent l'enfant au lieu de lui apprendre à se recueillir, à se concentrer.
- Cette méthode m'inquiète également du point de vue éducatif. Les exigences à l'égard des enfants diminuant, il se développe un climat de laisser-aller, voire même de négligence.

4. Sur le recyclage

Bien qu'aucune question n'ait été posée à ce sujet dans le questionnaire, comme pour les trois points précédents du reste, beaucoup d'institutrices ont spontanément abordé le problème de leur recyclage. Leurs remarques laissent apparaître une grande déception pour la plupart; très peu sont satisfaites.

Exemples :

- Grâce à notre recyclage et à nos animatrices, nous commençons à comprendre et sentir ce qu'est un enseignant-animateur.
- Je me permets de critiquer très fort la qualité du recyclage. Nos animatrices semblent avoir été envoûtées par les auteurs et ne connaissent plus les réalités quotidiennes d'une classe.
- Nous aimerais voir travailler une classe bien organisée.
- Nous ne faisons que consulter «Maîtrise du français», et nous n'avons aucune aide pratique.
- Que de temps perdu dans ces après-midi de recyclage en dialogues de sourds ou en contrôles humiliants !
- Ose-t-on dire que tous ceux qui ont voulu et lancé cette méthode auraient dû penser, réfléchir, expérimenter encore longuement leur projet ?

5. Sur le questionnaire lui-même

Beaucoup de personnes ont regretté l'anonymat du Groupe 1980 et le lui ont même reproché. D'aucunes trouvent que le questionnaire manque d'objectivité, de nuances, d'autres estiment qu'il est prématué. D'autres enfin ont approuvé le principe de cette enquête qui leur a permis de s'exprimer.

Exemples :

- Pourquoi le Groupe 1980 est-il anonyme? Peur des répressions?
- Je trouve que l'ensemble de vos questions ne permet pas un regard objectif sur la méthodologie nouvelle, ni sur la formation. J'ai tout de même eu du plaisir à vous répondre.
- Ce questionnaire vient un peu prématûrement. Il est difficile de faire des comparaisons après 6-7 mois seulement de travail dans ce nouvel esprit.
- Bravo pour votre démarche. Je souhaite que votre action aboutisse à un résultat positif.
- Merci de nous permettre enfin de donner notre avis sur cette méthode.
- Meilleures salutations. Bravo pour votre initiative. Une collègue solidaire.

Documents transmis par
Anne-Marie Wasserfallen

★ ★ ★

D'une enquête à l'autre

L'Educateur rend compte dans ce numéro des résultats de l'enquête organisée par le Groupe 1980 au sujet de la méthodologie romande pour l'enseignement du

français. Il peut être intéressant de rappeler, à cette occasion, quelques faits et quelques dates.

En janvier 1974, le Département de l'instruction publique du canton de Vaud lance une enquête pour savoir dans quelles disciplines le corps enseignant primaire souhaite avoir la possibilité de suivre un cours de perfectionnement. Le DIP reçoit 1232 réponses, où l'on enregistre trois fois plus de demandes dans le domaine de la langue maternelle que dans celui de la mathématique, dont 379 à la rubrique *lecture et récitation*.

A la suite de cette enquête, le DIP met sur pied, entre autres, un cours sur l'apprentissage de la lecture. Organisé par le soussigné, avec la précieuse collaboration de MM. Cardinet, Julmy et Weiss, ce cours réunit, au printemps 1975, pour un weekend aux Mosses et deux mercredis après-midi, une cinquantaine de participants; il est repris en 1976, puis en 1977, avec le même nombre de participants à chaque fois et, parmi eux, quelques collègues d'autres cantons. L'adoption, en mai 1978, de *Maîtrise du français* conduit le DIP à ne pas proposer une nouvelle session pour ce cours, malgré l'intérêt qu'il continue à susciter: le recyclage prévu pour l'introduction du programme romand doit prendre le relais.

On me permettra de présenter quelques remarques à propos des faits rappelés ici.

L'enquête de 1974 est révélatrice du besoin de renouvellement éprouvé, depuis deux décennies au moins, par une grande partie du corps enseignant primaire, notamment dans le domaine de l'enseignement de la langue maternelle, où l'on se sent de plus en plus perplexe face aux pratiques en cours. (Le fait qu'en 1974 la demande soit trois fois moins forte en mathématique qu'en français me paraît, à cet égard, significatif: on avait, alors, procédé déjà à l'introduction du nouveau programme de mathématique.)

Ce besoin, qui a conduit nombre d'institutrices et d'instituteurs à s'engager avec profit dans d'intéressantes expériences pédagogiques, avant même l'introduction de nouveaux programmes marqués du sceau de l'officialité, me semble représenter une composante importante du renouvellement de l'enseignement. On peut, à ce propos, noter que les pages de *Maîtrise du français* consacrées à l'apprentissage de la lecture ont été rédigées au cours des années 1975, 1976 et 1977 et qu'elles ont été inspirées, entre autres, par les échanges nombreux et riches que nous avons eus lors des trois sessions du cours dont il est question ici.

Il faut souligner, enfin, la qualité de l'engagement de celles et ceux qui, depuis bien des années, participent ainsi, volontai-

rement, au renouvellement pédagogique. J'avais été frappé, lors du cours des Mosses, par le fait que tous les participants acceptaient de travailler, et avec quelle intensité, durant des jours de congé. Je viens, d'ailleurs, de retrouver avec plaisir cet heureux climat de travail à l'occasion d'un cours organisé sur le temps de vacances par la *Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire*.

En guise de conclusion, imaginons — de façon toute rétrospective — ce titre à la une de l'un de nos journaux:

Apprentissage de la lecture, 350 institutrices vaudoises à la recherche d'une méthode nouvelle.

C'était en janvier 1974.

Bertrand Lipp

★ ★ ★

Vers quelle observation du français dans notre canton?

Le groupe COROF (Commission romande d'observation du français) qui travaille sous la direction de l'IRDP a établi un programme-cadre d'observation comprenant les diverses enquêtes à conduire dans les cantons romands:

soit

- enquête sur le processus d'introduction auprès des autorités scolaires et auprès des enseignants,
- enquête par groupe, description et appréciation de la pratique quotidienne,
- enquête individuelle (du même genre que pour la mathématique),
- appréciation des effets de l'enseignement.

Cette démarche doit être approuvée par les commissions cantonales, son contenu sera alors élaboré cet automne.

Le canton de Vaud sera soumis aux mêmes enquêtes que les autres cantons, les résultats seront interprétés avec des nuances vu l'introduction plus rapide de la méthodologie dans notre canton.

C. Ceppi, représ. SPR à COROF

Nouveaux collègues

Lors des cérémonies de promotions qui se sont déroulées samedi 5 juillet, mercredi 25 juin pour l'enseignement spécialisé, quelque 280 brevets ont été distribués. Parmi eux, pour la dernière fois, des élèves ayant suivi les quatre ans d'étude qu'exigeait l'organisation jusqu'ici en vigueur des écoles normales vaudoises.

ÉCOLE NORMALE DE LAUSANNE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 A

MM. Borboen Didier, Lonay; Chopard Stéphane, Lausanne; Cosandey Pierre, Rolle; Huber Pascal, Vallorbe. M^{les} Epars Anne, Romanel; Fardel Véronique, Ecublens; Hirschy Françoise, Lausanne; Mouron Marie-Laure, Oron-la-Ville; Otti Claire, La Conversion; Raymond Catherine, Morges; Tschanz Isabelle, Penthaz; Turin Francecorinne, Ecublens.

Classe 4 B

MM. Allemann Yves, St-Sulpice; Baud Pierre-François, Lausanne; Gallay Daniel, Nyon; Ganty Jacques, Lausanne; Jomini François, Granges-Marnand; Longchamp Philippe, Morrens; Pilloud Jacques, Jouxtenaz. M^{les} Cretegny Jacqueline, Renens; Durussel Catherine, Puidoux; Gavillet Line, Peney-le-Jorat; Luthi Guylaine, Lausanne; Moret Josiane, Lausanne; Olivet Mireille, Lausanne; Scheidegger Catherine, Nyon; Thebault Teresa, Nyon; Voeffray Véronique, Grandvaux.

Maîtresses d'économie familiale

M^{le} Cornaz Fabienne, Morges. M^{me} Matthey-Breuil Catherine, Lausanne. M^{les} Pfeiffer Marianne, Préverenges; Roulet Yvette, Ste-Croix; Sulmoni Fabienne, Orbe; Vuillerminaz Véronique, Prilly.

Maîtresses de travaux à l'aiguille

M^{les} Duboux Eliane, Forel (Lavaux); Durand Jocelyne, Lausanne; Joye Yvette, Lausanne; Marchand Catherine, Yverdon; Neyroud Anne-Lise, Chardonne; Paschoud Anne-Lise, Savigny; Paschoud Corinne, Clarens; Zwahlen Sylvie, Yverdon.

Maîtres et maîtresses de classes de développement

MM. Jean-Luc Bouverat, Orbe; Jacques-Roger Chapuis, Lausanne; Pierre-Alain Chessex, Roche; Bertrand Dumusc, Lausanne; Pierre-Yves Gyger, Les Avants. M^{mes} et M^{le} Hösli-Bernasconi, Ste-Croix; Myriam Hubert-Haupert, Vevey-les-Leysin; Odile Jaques-Chalange, Nyon; Christiane Pittet-Stubi, Nyon; Geneviève Seidel, Vuibroye.

CLASSES DE FORMATION PÉDAGOGIQUE (LAUSANNE)

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

M^{mes}, M^{les}, MM. Ammann Liliane, Eclépens; Barbey Catherine, Lausanne; Baselgia Edith,

Lausanne; Chenuz Ellen, Lausanne; Chevillard Véronique, Oron-la-Ville; Chuard Astrid, Renens; Cunéo François, Lausanne; Decrey Marc, Lausanne; Demont Véronique, Bussigny; Dey Jean-Claude, Epalinges; Ducret Danièle, Lausanne; Dupraz Anne-Christine, Renens; Etter Alain, Prilly; Flury Christine, Pully; Gertsch-Müller Isabelle, Lausanne; Ghirardello Mara (diplôme), Préverenges; Gilgian Ariane, Apples; Gilliéron Jean-Luc, Moudon; Guala Marc-Olivier, Pully; Jacot Blaise, Chernex; Jäggi Anita, Lausanne; Jaton Noémie, Lausanne; Jean-Mairet Francis, Lausanne; Leresche Christine, Chavannes/Renens; Lit-tauer Solveig Kathryn, Renens; Luthi Christine, Lausanne; Martinet Brigitte, Lausanne; Matthey Marianne, Morges; Meylan Pierre, Aigle; Michet Hugues, Lausanne; Monnard Claire, Morges; Morel Francine, Prilly; Nichele Françoise (77-79), Lausanne; Nydegger Philippe (77-79), Lonay; Pahud Jean-Michel, Lausanne; Polla Danièle, Lausanne; Robert Martine, Nyon; Rochat Françoise, Cheseaux; Rolaz Elisabeth (77-79), Féchy; Roth Isabelle, Lausanne; Rouzeau-Maeder Christine, Froideville; Schaefer Jean, Vevey; Schibli Jean-Claude, Chexbres; Sequin Catherine, Coppet; Soos Attila, Renens; Stoudmann Odile, Cugy.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

M^{mes}, M^{les} Baeriswyl Dominique, Penthaz; Bammert Florence, Nyon; Biffiger Danièle, Nyon; Bonard Thérèse, Lausanne; Brandenburger Christine, Clarens; Christin Marie-Paule, Pully; Dubuis Martine, Renens; Ellenberger Fabienne, Prilly; Favez Isabelle, Carouge; Gauthey Corinne, Lausanne; Gumy Anne, Lausanne; Henry Michèle, Nyon; Hussy Catherine, Rolle; Jacot Monique, Clarens; Mange Annick, Jouxtenaz-Mézery; Martin Lise, Morges; Menoud Françoise, St-Prex; Paillard Adrienne, Bercher; Pilet Eliane, Grimsuia; Rime Marie-Chantal, Cheseaux; Rossier Françoise, Vevey; Vollenweider Francine, Nyon; Waeny-Pfister Michèle, Ballens; Zosso Christiane, Vevey.

CESSNOV (YVERDON)

ÉCOLE NORMALE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

M^{les}, MM. Isabelle Ajlani, Yverdon; Alexandre Bernetti, Yverdon; Josiane Catillaz, Yverdon; Christian Cerutti, Les Tuilleries/Grandson; Josiane Deriaz, Yverdon; Chantal Golay, L'Orient; Catherine Gretler, Renens; Pascal Meylan, Orbe; Danielle Roy, Yverdon; Pierre-Alain Schonhardt, Yverdon.

CLASSES DE FORMATION PÉDAGOGIQUE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 CFP1

M^{les}, MM. Claudine Audemars, Le Sentier; David Beschet, Sainte-Croix; Jacqueline Bon-

zon, Daillens; Jean-Daniel Favre, Lausanne; Christian Genilloud, Constantine; Daniel Giotto, Le Sentier; Sylvie Hurni, Salavaux; Rémy Pasche, Yverdon; Françoise Perret, Corcelles Chavornay; Genevianne Roulet, Orbe; Christian Saugy, Montagny-sur-Yverdon; Christine Stauffacher, Donatyre; Josiane Vallon, Yverdon.

Classe 4 CFP2

M^{les}, MM. Anne-Françoise Bettex, Combremont le Petit; Otto Bruder, Payerne; Yves de Siebenthal, Yverdon; Christiane Gentizon, Avenches; Patricia Girard, Yverdon; Pierre Kolly, Yverdon; Marianne Moret, Lausanne; Anne-Lise Murset, Montagny; Brigitte Schonhardt, Yverdon; Magali Zbinden, Payerne.

Maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

M^{les} Suzanne Beutler, Payerne; Catherine Brouze, Lausanne; Ariane Gattoni, Lausanne; Christine Gugelmann, Payerne; Corinne Heussi, Lausanne; Nicole Munger, Lausanne; Marianne Naville, Prévondavaux; Marie-José Pagella, Lausanne; Ariane Rosselet, Lausanne; Martine Siegrist, Lausanne; Anne-Lise Wetter, Lausanne.

CESSEV (MONTREUX)

ÉCOLE NORMALE

Maîtres et maîtresses pour les classes primaires

Classe 4 gM

MM. Cuenod Bernard, Monts-de-Corsier; Ducret Marc, Vevey; Hertel Alain, Roche; Jacot Philippe, Epalinges; Kohli Serge, Yverne; Manzini Daniel, Montreux; Piquet Patrick, Vevey; Raboud Bertrand, Clarens; Schibler André, Lausanne; Spaeni Walter, Lausanne; Stettler François, Noville; Tille Christian, Villard/Chamby.

Classe 4 fM

M^{les} Bodenmann Michèle, Vevey; Borloz Marina, Clarens; Budry Francine, Yverne; Cardinaux Sylviane, Tavel; Cattani Marianne, Vevey; Cotter Micheline, Gryon; Debluë Anne-Martine, Montreux; Genillard Corinne, Aigle; Goumaz Isabelle, Puidoux; Jotterand Françoise, Glion; Kieliger Christine, Aigle; Magri Véronique, Corsier; Mermod Laurence, Clarens; Moeschling Catherine, Chessel; Mutrux Anne, Denens; Renevier Nicole, Clarens; Saudan Nicole, Montreux.

SÉMINAIRE CANTONAL DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Maîtres et maîtresses pour les classes de l'enseignement spécialisé

M^{mes}, M^{les}, MM. Claudine Banderet, Payerne; Monique Barblan, Morges; Didier Beuchat, Puidoux; Christine Bochud, Lausanne; Josette Bron, Romanel; Christiane Cardis, La Croix-sur-Lutry; Florence Conne, Lausanne; Nicole Eichenberger, Bussigny; Chantal Emery, Ogens; Jean-Claude Glardon, Lausanne; Louis Humair, Lausanne; Line Jaunin,

Echallens; Janine Karlen, St-Prex; Jean-Louis Korpes, Moudon; Pierre Kuenzi, Vevey; Suzy Morier, Montagny/Yverdon; Anne Marendaz, Lausanne; Marianne Oudshoorn, Yverdon; Josée Perret-Rey, Pully; Janine Probst, Serix/Oron; Marie-Louise Rouge, Lausanne; Maria Rusin, Epalinges.

A tous les collègues qui ont vécu ou qui vont vivre leur première rentrée en qualité de maîtres, la Société pédagogique vaudoise souhaite la bienvenue; elle se réjouit de les compter bientôt au nombre de ses membres et de les voir participer à ses activités. En dépit des difficultés qu'ils rencontreront, elle espère que cette profession, qu'ils ont librement choisie, leur apportera au long des ans la joie et les satisfactions qu'ils en espèrent.

Aux collègues qui, sans cesser de tenir une classe, ont suivi avec succès la formation préparant à l'enseignement spécialisé ou aux classes de développement, qui ont donc voulu s'occuper avec compétence d'enfants handicapés soit physiquement soit intellectuellement, la Société pédagogique vaudoise adresse ses vives félicitations. Elle sera heureuse d'accueillir ceux et celles qui n'en feraient pas encore partie et qui, par leur adhésion, voudront affirmer leur appartenance à la grande famille des enseignants.

Pour leur bonheur et pour celui de leurs élèves, que tous conservent toujours cette foi dans les possibilités de l'enfant, de tout enfant, qui leur fait se dévouer aux plus déshérités!

Le secrétaire général SPV:
Nicod Paul

CEMEA

STAGES DE FORMATION À L'ANIMATION DE CENTRES DE VACANCES

1. Animation de centres de vacances pour enfants (7 à 12 ans)

du 12 au 19 octobre 1980, à la Côte-aux-Fées, renseignements: Philippe Lentillon (022/27 33 35).

2. Animation de centres de vacances pour adolescents (13 à 18 ans)

du 12 octobre au 19 octobre 1980, à la Côte-aux-Fées, renseignements: Philippe Lentillon (022/27 33 35).

Ces deux stages ont lieu dans la même maison et collaborent étroitement.

3. Animation de camps de ski, de vacances et classes de neige

du 27 décembre 1980 au 4 janvier 1981, à Buttes, renseignements: François Liaudet (021/81 32 16).

Conditions d'admission:

17 ans dans l'année en cours pour le stage 1
18 ans dans l'année en cours pour les stages 2 et 3.

Prix des stages:

Fr. 250.— pour les stages 1 et 2

Fr. 400.— pour le stage 3.

Inscriptions:

le délai d'inscription est de **trois semaines** avant le début des stages, et le nombre de places est limité (l'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre de participants n'est pas suffisant). Les formules d'inscriptions sont à disposition aux adresses suivantes:

AS CEMEA 7, rue des Granges, case postale 895, 1211 Genève 3, 022/27 33 35.

CEMEA GE même adresse que AS CEMEA.

CEMEA VD 1145 Bière, 021/77 52 88, (évent. 021/51 13 16).

CEMEA NE case postale 566, 2001 Neuchâtel 1, 038/25 87 66.

CEMEA TI c/o O. Bordoli, Via Pedevilla, 6512 Giubiasco, 092/27 52 79.

CEMEA VS voir pour le moment AS CEMEA ou CEMEA VD.

8^e Congrès culturel

Rappel: entrée libre, sans inscription préalable, à la table ronde de l'après-midi «Réforme des structures scolaires vue par les partis politiques».

Attention: délai d'inscription prolongé jusqu'au **22 septembre, ultime délai** pour la réception des bulletins (cf. «Educateur» N° 24 et 26) au secrétariat.

Repas: ouvert aux membres et leurs ami(e)s. Des doutes ayant été formulés quant à ce qui serait offert, nous publions le menu:

Fr. 25.—, tout compris

Filet de féra au vin blanc - pommes duchesse

Bœuf braisé - jardinière de légumes - pommes rissolées

Fromages

Pêches au marasquin

Café

Liqueur

Vin blanc ou rouge ($\frac{1}{2}$ bouteille par personne) compris

Secrétariat général SPV

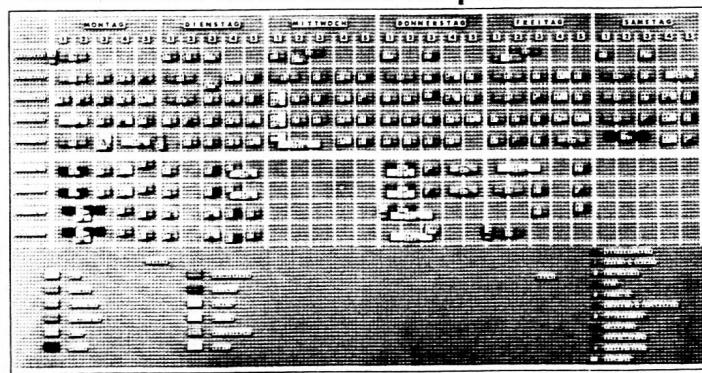
Contact

19 élèves de 1^{re} année désirent correspondre avec leurs camarades d'une classe de la campagne, pas trop éloignée si possible.

Veuillez vous adresser à Mme Colette Gétaz, 10, av. Rolliez, 1800 Vevey, téléphone privé: 52 76 18.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mme Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

«Maintenant nous avons un plan-horaire d'école total et idéal...»



MODULEX®

... nous disent les instituteurs qui travaillent avec l'horaire total MODULEX. Les tableaux MODULEX pour la planification des leçons sont simples, lisibles, faciles à modifier et conviennent pour toutes combinaisons. Ils sont livrables pour des classes de n'importe quel nombre d'élèves (avec possibilité de compléter) et pour toutes sortes de formations. Des indications précises sur les surfaces les plus petites sont possibles, grâce aux vastes gammes de couleurs ainsi qu'aux lettres et chiffres affichables. Vous avez ci-dessous l'exemple d'un tableau de planification (100 cm de largeur x 50 cm de hauteur) qui contient cinq classes, 12 enseignants dans 11 locaux et 1 journée de 9 heures du lundi au samedi (prix environ Fr. 350.—). Avec les tableaux de planification MODULEX vous pouvez présenter clairement 40 classes ou plus ainsi que tous les locaux spéciaux.

FAITES VOTRE PROCHAIN HORAIRE D'ÉCOLE SUR UN TABLEAU DE PLANIFICATION MODULEX.

Sans engagement demandez la documentation ou nos conseils gratuits.

MODULEX AG PLANUNGS-SYSTEME
8102 OBERENGSTRINGEN ZH, Rebbergstrasse 10
Tél. (01) 750 25 20

Tout le monde participe

au grand concours scolaire des boulangers suisses.



Vos élèves en reportage

Participez donc, avec votre classe, au grand concours scolaire des boulangers suisses.

Les boulangers suisses proposent actuellement aux classes de la 5^e à la 9^e année scolaire un concours qui peut s'intégrer judicieusement dans votre enseignement.

Il s'agit de composer un reportage sur le thème «Notre pain». C'est un travail certes difficile, mais fort instructif, car le sujet proposé peut être abordé sous une quantité d'angles différents.

● En étudiant, par exemple, l'interdépendance du paysan, du meunier et du boulanger, on mettra facilement en évidence les liens économiques étroits pouvant exister entre diverses professions.

Mais il y a d'autres aspects à traiter: ● la culture des céréales ● l'approvisionnement du pays ● l'histoire du pain ● la diversité des sortes de pains et les usages alimentaires, etc.

Ce concours offre à vos élèves une totale liberté de conception. Mais ce n'est pas son seul attrait: il est doté de très beaux prix. Le meilleur travail de classe vaudra 3000 francs à ses auteurs. D'autres prix de 2000, 1000 et 500 francs viendront récompenser les efforts des suivants. Et il y aura encore de nombreux prix de consolation. Quant à la façon d'utiliser ces sommes, nous savons que votre imagination et votre sens pédagogique leur trouveront sans peine une destination judicieuse.

Veuillez demander la documentation nécessaire en envoyant ce coupon à l'adresse suivante:

Association suisse des patrons
boulangers-pâtissiers,
Seilerstrasse 9, 3001 Berne.

Association suisse des patrons
boulangers-pâtissiers, Seilerstrasse 9, 3001 Berne.

Adresse complète de l'école:

Désignation exacte de la classe:

Degré/année scolaire:

Nom du maître de classe:

E

Lieu et date:

Signature du maître de classe:



Informations diverses

Rentrée

D'après les échos qui nous sont parvenus durant la première semaine d'école, la rentrée s'est dans l'ensemble bien passée.

Toutefois si vous avez un problème, une hésitation: un geste, le N° de tél. 29 26 60.

Décharges aux enseignants plus âgés

Nos efforts sont enfin récompensés:

En date du 30 juillet 1980, le Conseil d'Etat a adopté un règlement (entrée en vigueur 1.9.1980) qui reconnaît le principe de la décharge en fin de carrière en ces termes :

- *Le personnel enseignant ayant statut de fonctionnaire dans l'enseignement primaire peut bénéficier dès l'âge de 57 ans d'une décharge correspondant à une demi-journée de travail tous les 15 jours.*
- *Cette décharge n'affecte pas le salaire des intéressés.*
- *Les modalités de cette décharge sont fixées d'entente avec la direction de l'enseignement primaire, en tenant compte des nécessités de l'enseignement.*

Il est très important que ce principe ait été inscrit dans les textes légaux. Nous souhaitons vivement que les modalités d'application soient élaborées rapidement et prenons contact avec la DEP à ce sujet.

Certes notre satisfaction n'est pas totale puisque nous avions demandé que ces décharges interviennent plus tôt dans la carrière (55 et 50 ans). Chaque négociation comporte une part de concessions! En l'occurrence la situation budgétaire du canton — qui pèse sur toutes les décisions gouvernementales — nous a sérieusement compliquée la tâche. Mais il est bien entendu que nous poursuivons nos efforts pour abaisser la limite.

TPG: Billet collectif

C'est ensuite de négociations entamées par la SPG et d'un procès (gagné) contre les TPG que la décision «billet collectif» a été adoptée par les TPG (voir circulaire DEP verte 01.2, du 2.9.80).

Nouvelle évaluation conduite et application

Afin que nos membres soient au clair sur l'attitude SPG à ce sujet, nous précisons que nos délégués dans la commission ad hoc ont demandé en mars dernier :

- *que le corps enseignant reçoive, avant la généralisation, une information très complète;*
 - *que la remise d'un bilan sur le comportement ait lieu 3 fois l'an en alternance avec les 3 informations sur le travail des élèves;*
 - *que les maîtres puissent recevoir un modèle de grille critérielle. Il leur serait conseillé de procéder eux-mêmes à l'élaboration de leur propre grille.*
- Le livret scolaire comporterait une page blanche «comportement».*

La grille critérielle ne doit intervenir que comme suggestion faite aux enseignants. Il n'y a pas de grille-type, chacun étant libre d'établir son propre instrument de travail.

La SPG avait également souligné l'importance de l'information aux parents pour que ces nouvelles pratiques soient accueillies dans un climat positif (cf AG SPG 31.3.1980).

Nouveaux brevetés

Un nouveau collègue est arrivé dans votre école?

- Parlez-lui de la SPG.
- Transmettez-lui notre adresse, notre numéro de téléphone.
- Amenez-le à la prochaine assemblée générale.
- Donnez-lui un bulletin d'adhésion.

Fonds d'entraide de l'enseignement primaire

Il concerne: le groupe C de la CIA soit les enseignants primaires brevetés et stabilisés, les maîtres de disciplines spéciales, le personnel des activités para-scolaires.*

Il fonctionne dans les cas suivants:

- Art. 3 des statuts
- situation matérielle momentanément difficile;

- Surtout dites-lui de retenir la date du **1^{er} octobre 1980 à 18 h., local SPG**, accueil des nouveaux brevetés (une information suivra).

Assemblée SPG: Uni I - Aula, 20 h. 15

Lundi 13 octobre 1980.

Lundi 24 novembre 1980.

Lundi 16 février 1981.

Lundi 30 mars 1981.

AAA: MERCREDI 3 JUIN 1981

(Pensez-y en fixant la date de votre course d'école ou la kermesse de votre quartier!)

Educateur pédagogique (numéros impairs)

Prochains thèmes abordés:

La créativité à l'école: au sens large et non seulement ACM ou TM. Spontanéité et créativité, où s'exprime la créativité? (A l'école, à la maison, ailleurs?) Créativité ou conformisme d'un nouveau genre? Novembre - délai rédactionnel **fin octobre**.

L'enfant-victime: exploité (au travail, par la publicité), battu, sélectionné? Ailleurs bien sûr! Et chez nous? (Janvier-février 1981, délai **fin décembre**.)

Si l'un des sujets ci-dessus vous inspire, si vous avez une expérience, un point de vue à faire connaître, prenez contact avec le rédacteur **R. Blind, 1411 Cronay** (tél. 024/33 14 62) qui serait très heureux d'élargir le cercle de ses collaborateurs occasionnels.

*Liliane Urban
présidente*

- sortie de l'enseignement pour cause de maladie ou d'infirmité;
- difficultés financières de personnes à la charge d'un membre.

Les demandes peuvent être adressées aux membres du comité:

Jacques Barbey, tél. privé 48 70 94, prof. 48 00 42; Pierre Bernhard, tél. privé

36 08 75, prof. 42 27 51; Brigitte Fuchs, tél. privé 57 48 82, prof. 96 32 29; Gustave Jenny, tél. privé 96 52 28; Liliane Palandella, tél. privé 48 33 35, prof. 20 93 33 / 27 32.

N.B.

1) La cotisation (Fr. 15.—) est prélevée sur le traitement d'octobre.

Art. 5.3 ... Les personnes désirant se retirer de l'association l'expriment par écrit au comité, qui leur rembourse la cotisation.

2) Art. 9.7 Ses membres sont tenus au secret sur tout ce qui concerne les enquêtes, les aides accordées et les situations personnelles; le rapport n'indique, en ce qui concerne les fonds distribués, que leur total, et ne fait pas mention des bénéficiaires.

Fonds d'entraide de l'enseignement primaire c/o Liliane Palandella, rue de Genève 109, 1226 Thonex.

*Un fonds semblable existe pour les maîtresses enfantines, responsable:

M^{me} Marie-Louise Comte, 10, chemin de Tavernay, 1218 Grand-Saconnex.

A propos du cartel (3): des candidatures...

Jeudi 28 septembre a eu lieu l'assemblée des délégués du Cartel, l'organe législatif ayant en particulier à élire les membres du comité du Cartel. Cette élection était d'importance pour la SPG, car le Cartel représente pour notre syndicat un des volets d'action de la lutte corporative. En effet, c'est en partie par le biais du Cartel (et donc de son comité) que nous avons lutté pour les décharges aux enseignants âgés, et c'est notamment grâce au Cartel que nous aurons peut-être prochainement une assurance-maladie avantageuse, ce dont nous ne manquerons pas de vous reparler ultérieurement.

Aujourd'hui, si nous revenons à cette élection, c'est pour vous faire part de la démission au comité du Cartel de Paul Dunner. Paul, actif au Cartel déjà en tant que président SPG et jusqu'à aujourd'hui, a demandé à être remplacé. Il s'agissait pour la SPG de trouver rapidement une personne intéressée à ce poste et susceptible

de se libérer une fois par mois! C'est pourquoi, pour éviter une vacance aux postes attribués à la SPG dans le comité du Cartel, nous avons demandé à Jean-Marc Richard de remplacer Paul ad interim et de fonctionner en compagnie du soussigné. Une élection conforme à nos statuts aura lieu lors de la prochaine assemblée SPG. Si un membre SPG est candidat qu'il le fasse savoir au secrétariat.

Yves Delieutraz
délégué SPG au comité Cartel

P.S. C'est un grand plaisir pour moi, qui œuvre au Cartel depuis deux ans en compagnie de Paul Dunner, de le remercier en votre nom pour son activité fidèle et combative au sein du Cartel.

Nouvelles de la FPSE

En ce début d'année, il peut être utile, pour les collègues susceptibles de s'y intéresser, de signaler de nouveaux cours qui seront offerts en 1980-81 à la FPSE et de rappeler les modalités de réinscription à l'université et à la section.

Mais auparavant, il convient de remercier les très nombreux enseignants qui, ayant reçu le **questionnaire** de la FPSE en mai, ont pris le temps (il en fallait!) et la peine d'y répondre, assortissant même souvent leurs «cochages» de commentaires bienvenus. Le codage ayant marché bon train cet été, les résultats pourront bientôt faire ronfler les ordinateurs. Nul doute, au vu d'un premier coup d'œil, qu'ils présenteront un tableau de situation qui intéressera les milieux enseignants genevois.

En ce qui concerne les **nouveaux cours** offerts par la FPSE dès cet automne, il est très probable qu'il intéresseront, eux aussi, bien des collègues (et qu'ils susciteront, si j'en juge par les réponses au questionnaire, des regrets d'avoir un temps toujours trop limité). En voici un rapide descriptif pour vous mettre l'eau à la bouche... si votre agenda n'est pas encore complet:

INITIATION À LA PSYCHOPÉDAGOGIE DES SCIENCES

André Giordan

Monsieur Giordan va être nommé professeur de psychopédagogie des sciences,

poste dans le cadre duquel il assurera les cours, travaux et recherches propres à ce domaine et qui améliorera ainsi l'apport «psychopédagogique» de la section (psychopédagogie de la langue maternelle et des mathématiques existent déjà au catalogue).

Le séminaire «Initiation à la psychopédagogie des sciences» a pour objectif une première approche des divers problèmes posés par la pédagogie des sciences dans la scolarité primaire et secondaire. Il aura pour souci de promouvoir une autre éducation scientifique, basée non pas sur un ensemble «fini» de connaissances jugées nécessaires, mais sur le développement d'une attitude scientifique et l'appropriation, par construction, des outils d'investigation (démarches, concepts de base).

Dans ce contexte, un certain nombre de points seront abordés:

- quels sont les objectifs d'une éducation scientifique? de l'enseignement des sciences physiques ou naturelles? quel degré d'exigence peut-on avoir en fonction du niveau des élèves?
- quelles sont les situations d'apprentissage et les interventions heuristiques de l'enseignant? quelle est la place du travail de groupe, des moments de découverte, de structuration?
- quelles sont les aides éducatives efficaces? rôle des livres, de la documentation

tion, du matériel d'expérimentation? organisation matérielle de la classe?

A propos de ces différents points, il sera discuté de solutions s'appuyant sur différentes innovations déjà réalisées.
(2 heures hebdomadaires de séminaire et travaux pratiques; pas de prérequis).

SÉMINAIRE DE RECHERCHE EN PSYCHOPÉDAGOGIE DES SCIENCES

André Giordan

Ce séminaire est conçu comme lieu de rencontre et de confrontation de différents travaux de recherche, de réflexion ou d'innovation dans le domaine de l'éducation aux sciences physiques et naturelles.

Les réunions porteront sur la présentation de travaux réalisés dans le domaine de la didactique des disciplines scientifiques, ou dépendant des disciplines fondamentales (psychologie, sociologie, épistémologie, histoire des sciences) mais pouvant avoir un impact sur la recherche en éducation des sciences.

Elles se centreront plus particulièrement cette année sur l'approche des processus d'apprentissage et sur la construction d'instruments didactiques pour la formation (ou l'autoformation) des enseignants.

Elles permettront aux participants de se familiariser avec la recherche en didactiques des sciences, d'analyser leur propre innovation et éventuellement d'entamer des recherches personnelles. Un apport méthodologique sera présenté également par des spécialistes. Des responsables des principales recherches européennes y feront état des différentes questions actuelles.

Le programme complet des intervenants sera affiché à la rentrée. (2 heures hebdomadaires de séminaire + journées d'études; prérequis: expérience dans le domaine de l'éducation scientifique).

ÉVALUATION DES RÉFORMES ET DES INNOVATIONS SCOLAIRES

Linda Allal

Examen de différentes approches d'évaluation du point de vue conceptuel et méthodologique.

Analyse de trois études de cas: évaluation d'une réforme de structure (cycle d'orientation genevois), évaluation d'une réforme de curriculum (plan d'études romand), évaluation de dispositifs d'intervention pédagogique (école primaire genevoise).

Chaque étude de cas sera basée sur des rapports publiés par un centre de recherche genevois ou romand et une rencontre avec des chercheurs du centre concerné.

(3 heures hebdomadaires de cours-séminaire; prérequis: cours «évaluation pédagogique» ou «méthodes de recherche en éducation»).

PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION

Daniel Hameline

Thème: La pensée métaphorique et le discours sur l'éducation.

«Dis-moi les images qui te hantent, et je te dirai ce que tu penses...»

Le discours sur l'éducation est un terrain privilégié pour l'exercice de la métaphore. Chercher pourquoi. Constater, par exemple, que l'alternative proposée par les courants de l'Education nouvelle s'illustre peut-être en priorité par des changements dans la métaphore éducative. L'éducateur est-il un jardinier qui prépare le terreau ou un potier qui façonne la glaise? Questions naïves? Mais «scientifiques» et «ingénieurs» de l'éducation sont, aussi, porteurs d'images... Entre mythe et fantasme, l'imaginaire éducatif demeure le vivier de la pensée pédagogique.

(2 heures de cours-séminaires hebdomadaires, pas de prérequis).

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

APPORTS PSYCHANALYTIQUES AU CHAMP ÉDUCATIF

Mireille Lecoultrre

En 1909, Freud écrivait à Jung: «Les instituteurs devraient tous connaître nos affaires, déjà pour l'enfant sain!».

Connaître les affaires psychanalytiques pour un enseignant, qu'est-ce à dire? Le savoir psychanalytique est-il simplement un savoir de plus dans la quête d'une compréhension de l'enfant, peut-il être appris de la même façon que les résultats des autres sciences, qu'a-t-il à promouvoir dans une pratique éducative?

En renouant avec les tentatives passées, promues surtout par des pédagogues suisses, nous tenterons, à partir de leurs études et des questions qu'ils ne cessent de nous poser, d'engager des recherches bien actuelles.

(3 heures de cours-séminaire, pas de prérequis).

MÉTHODES DE RECHERCHE POUR L'ANALYSE DES PROCESSUS D'ENSEIGNEMENT

Edouard Bayer

Par la collaboration active à une recherche en cours, ce séminaire propose l'étude approfondie d'un problème d'analyse des processus d'enseignement.

L'étude portera cette année sur les modes différenciels de participation des élèves en classe. La collaboration attendue devrait permettre à l'étudiant de suivre les principales étapes d'un travail de recherche.

(2 heures hebdomadaires de séminaire et travaux pratiques, un dizaine d'heures d'observation dans les classes; prérequis: cours N° 3, 4, 48).

TRAVAUX DIRIGÉS DE RECHERCHE EN DIDACTIQUE DES MATHÉMATIQUES

Jean Brun

Ce séminaire a pour objectif d'initier à la recherche en didactique des mathématiques.

Il sera organisé par thèmes, avec des travaux pratiques par groupes de recherche. Le thème central concernera des recherches menées sur la résolution de problèmes d'addition et de soustraction.

D'autres thèmes pourront être négociés selon les intérêts et les apports des participants.

(2 heures hebdomadaires de séminaires et travaux pratiques; prérequis: cours N° 11, 12, ou 50).

En ce qui concerne les modalités d'inscription à l'université et à la section, voici quelques renseignements pratiques afin de vous éviter des pertes de temps. Ces infor-

mations sont valables pour les enseignants porteurs d'un brevet d'enseignement genevois; pour les collègues venant d'ailleurs, soit ils ont une maturité (ou un diplôme équivalent) et peuvent s'immatriculer à l'université comme n'importe quel étudiant (délai: 31 juillet de chaque année), soit ils n'ont pas ce titre, mais peuvent s'adresser à la commission «non porteurs de maturité» qui leur donnera les indications nécessaires pour constituer un dossier de demande d'immatriculation.

Pour les enseignants genevois, la réinscription se fait en **trois temps**:

1. Secrétariat central des étudiants:

se présenter pour une réinscription (et non une immatriculation); apporter: brevet d'enseignant et livret d'étudiant (et photos pour le livret et la carte d'étudiant si on ne les a plus!); délai: 30 septembre.

UNI II, 2^e étage, bureaux 214 à 218, lundi 16 h. à 18 h., mardi à vendredi 9 h. 30 à 11 h. 30.

2. Secrétariat de la section des sciences de l'éducation:

apporter ou envoyer au secrétariat des étudiants de la section une photocopie du brevet d'enseignant et une attestation de travail de la Direction de l'enseignement primaire (trois années d'enseignement donnant l'équivalence de la demi licence).

UNI II, 3^e étage, bureau 351, lundi 14 h. à 16 h. 30, mardi à jeudi 9 h. à 11 h. 30, jeudi (de plus) 14 h. à 16 h. 30, vendredi 9 h. à 12 h.

3. Inscription au cours:

la reprise des cours a lieu le 27 octobre, mais les inscriptions aux cours ont lieu **après**, afin de permettre aux étudiants de «tester» leurs choix; ces inscriptions auront lieu les semaines du 3 (lettres A à F), 10 (lettres G à N), 17 (lettres O à Z) novembre, les lettres se rapportant à l'initiale du nom propre de l'étudiant.

Signalons encore que des séances d'orientation ont lieu chaque année en septembre, au cours desquelles des enseignants FPSE sont à disposition pour répondre aux questions et établir les programmes individuels; ces séances sont indiquées par affiches dans les couloirs de UNI II. Pour les collègues qui voudraient avoir dès maintenant un aperçu de l'ensemble des cours offerts par la section, le catalogue de 1979-80, disponible au secrétariat, leur fournira une liste, assez voisine de celle qui sortira pour 1980-81, les cours mentionnés ci-dessus en plus.

Liliane Palandella

N.B. Pour les enseignants-étudiants de la FPSE, délai de désinscription aux examens d'octobre 80: du **15 au 19 septembre** au secrétariat de la section (voir horaire ci-dessus).

Comité central (III)

Première séance de la rentrée... Premier marathon de votre CC réuni en ce vendredi 5 septembre.

Ordre du jour des plus fournis. La correspondance «accumulée» depuis fin juin laisse rêveur...

Dans le domaine des affaires courantes citons celle du perfectionnement du corps enseignant.

La formation continue semble être garantie. L'aménagement de l'horaire hebdomadaire des maîtres et maîtresses des degrés 6 à 9 devra être réétudié: il semble que nous allions vers une décharge **automatique** d'une période (hebdomadaire) pour les titulaires de classes CSM. Quant aux préprofessionnels, aussi longtemps «qu'ils n'auront pas coupé le cordon ombilical qui «les» rattache aux maîtres primaires» certains obstacles empêcheront qu'ils puissent jouir des mêmes avantages que les collègues cités plus haut.

En d'autres termes, les maîtres CSM, qu'ils s'inscrivent ou pas à des cours de perfectionnement (par exemple) verront leur nombre de périodes hebdomadaires passer de 28 à 27. Les instituteurs continueront à enseigner pendant 30 périodes avec les nuances de traitements que vous connaissez!

Toujours dans ce domaine, la «mobilité» de l'après-midi de congé a également été évoquée. Le mercredi perdrait, en quelque sorte, son caractère immuable de relâche au milieu de la semaine (?).

MAÎTRESSES ENFANTINES

M^{me} Sylvie Strebler représentera nos collègues dans la Commission relative à la formation des maîtresses enfantines. Evelyne Zumkehr, pressentie pour ce poste important **avant** les vacances, vu le caractère **urgent** de la lettre du DIP dans laquelle il était demandé au CC de trouver une représentante, s'est dessistée puisque son «élection» était provisoire. Nos collègues enfantines, en effet, ne se réunissaient plus avant les vacances.

CARTOTHÈQUE

Peu à peu, elle «reprend» forme. La multitude des délégations assumées par d'innombrables collègues, à de multiples niveaux, rend cette remise à jour très ardue.

Une lettre-circulaire ira à chaque délégué «répéré» dans divers documents afin

d'opérer un recensement indispensable. Un certain désordre régnait...

DÉCLARATION D'INTENTION DU SAE-SPN POUR 1980/81

Nous reprenons, une fois de plus, l'étude de la rédaction telle que celle que vous avez pu lire dans le numéro 24, page 759, de votre journal.

La surcharge des programmes scolaires nous semble étroitement liée au travail scolaire «imposé» à nos élèves.

TRAVAILLENT-ILS TROP? THAT IS THE QUESTION...

Quelle sera votre réponse?

Rappelez-vous que l'**«Educateur»** «commun» qui paraîtra en novembre traitera ce thème...

Actuellement, les recyclages sont parfaitement ventilés dans le temps. Il apparaît au CC que nous devons nous efforcer d'obtenir que cette organisation puisse être maintenue aussi harmonieusement.

Le problème très régional de la distribution des vacances apparaît comme très complexe. L'autonomie des communes, chaque jour diminuée d'une façon ou d'une autre, tient à conserver ses «prérogatives» en ce qui concerne les dates de début et de fin de vacances.

Nous interviendrons tout de même auprès du DIP pour connaître les éventuelles possibilités dans ce domaine...

Au plan romand, la SPR a de plus en plus de préoccupations d'ordre syndical. On peut ne pas remarquer cette évolution si l'on ne pratique notre faïtière que par le biais de l'**«Educateur»**, que par les divers rapports que l'on peut lire ou entendre. Mais si l'on a la chance de «suivre» de plus près le fonctionnement de la SPR, on est convaincu «qu'il se passe quelque chose». Certes, la vitesse est très paisible. On n'est pas aux 24 Heures du Mans. Mais il y a moins de casse...

Certaines rumeurs officiellement officieuses laissent à penser qu'une prochaine révision des échelles de traitements serait dans l'ordre possible des choses. Si l'inflation qui semble se dessiner à l'horizon devrait une réalité «concrète», on peut en effet se demander ce que deviendrait la compensation au renchérissement par rapport au salaire de base... La disproportion provoquerait certainement un déséquilibre malsain...

L'âge de la retraite...

Nous savons que nos collègues féminines ont la faculté (ou l'obligation?) de prendre leur retraite à 62 ans (63, précédemment)...

Cette loi approuvée par le Grand Conseil le 21 novembre 1979 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1980. Nos collègues ont donc eu à choisir entre le rachat du temps d'assurance perdu en raison de cet avancement de la limite d'âge (selon diverses modalités) ou le non-rachat, c'est-à-dire à un 2% de diminution définitive des prestations de la caisse de pension (normalement: 50% du dernier salaire).

Le temps d'assurance perdu (!) peut varier (je suppose) en fonction de la date du début des versements par l'assuré à la Caisse susmentionnée. L'ordinateur a du bon. Le bon vieux calcul «traditionnel» aussi. Ainsi une collègue a eu le réflexe de vérifier si la somme qu'elle «devait» ratrapper correspondait au 3,33% de son traitement annuel. En un mois, l'ordinateur avait «reconnu» son erreur d'environ Fr. 638,50... Que notre collègue aurait payés en toute bonne foi en trop!

Dommage qu'un ordinateur n'ait pas la faculté de la communication pour au moins expliquer aux simples péquins que nous sommes la raison de deux lettres absolument identiques, à part la date... et le montant à verser! Encore heureux que la machine obéisse aux impulsions qu'on veut bien lui faire imprimer.

Les intentions suivantes (cf «Educateur») seront traitées (sans ordinateur...) au cours de nos prochaines séances.

A ce propos voici les dates retenues pour nos futurs CC:

19 septembre (séance «longue»), 1^{er} octobre («courte»), 31 octobre («longue»).

Le problème d'une éventuelle «harmonisation» des traitements au plan romand (!) sera l'objet d'une première préétude lors de notre prochaine séance.

Tout en admettant parfaitement le bien fondé de cette revendication quant au principe général, nous ne devrons pas négliger les retombées romandes éventuelles. Comment certains cantons réussiront-ils à refaire le retard énorme qui caractérise actuellement les traitements versés dans certains cantons par rapport à d'autres...

Irions-nous vers un alignement vers «le haut?» Escalade indigeste pour notre grand argentier et notre parlement... Vers une moyenne, vers un compromis où certains perdraient un acquis non sans quelque inquiétude?

Non. Une harmonisation ne peut être sortie d'un contexte d'harmonisation de la formation, des horaires hebdomadaires, des temps de vacances, de la reconnaissance

du titre d'instituteur dans toute la Romandie — accord rapide voire automatique de l'équivalence — d'un certain équilibre de la fiscalité dans les cantons romands (!). Réalisons d'abord un équilibre «chez nous» (!), une certaine équivalence entre le panier de la ménagère et les appétits des propriétaires d'immeubles...

Nous pouvons nous atteler à cet ensemble complexe de données (même si nous ne les maîtrisons pas toutes). Mais il faudra certainement créer un groupe de travail spécifique à cette tâche immense qui devra être réalisée en respectant les «lois tacites» du syndicalisme, soit en prenant garde de ne léser personne...

Notre dernière AG nous a mandatés pour une recherche quasi encyclopédique!

J.-P. Buri

Semaine d'animation

J'ai reçu (hélas deux jours avant... la parution du N° 26) une documentation très «in» concernant la Semaine d'animation organisée par le groupe de liaison neuchâtelois du CSAJ (Cartel romand des associations de jeunesse).

Cette semaine s'est (!) déroulée du 12 au 17 septembre, dans les rues de Neuchâtel.

Les Cadets, le Centre de loisirs, les CEMEA et le MJSR se sont groupés il y a deux ans pour former le CSAJ mentionné plus haut.

Tous ceux et toutes celles qui s'intéresseraient aux activités de ce groupe peuvent téléphoner au Centre de loisirs, Boîne 31, tél. 25 47 25.

C'est malheureusement à... titre posthume que je fais de la «pub» pour la Semaine d'animation 1980. J'espère que toute future information du CSAJ me parviendra au moins 15 jours avant le départ des manifestations et surtout pas au milieu des deux semaines qui séparent deux numéros pairs de l'«Educateur». Je tiens à disposition des membres du SAE-SPN le programme complet de la semaine.

J.-P. Buri

CC/SPR DES 12 ET 13 SEPTEMBRE

Délégués des sections du SAE-SPN auprès de l'AD/SPR, réservez la date du samedi 29 novembre.

J.-P. B.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Fin d'Epagnier 4,
2074 Marin. Tel. (038) 33 15 05.

Jura

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Pour la retraite dès 57 ans

Le CC s'est réuni le 21 août à Bassecourt sous la présidence de Paul Moeckli. Au programme, l'important problème de la caisse de pension, avec un rapport fouillé de Pierre Ielmi, membre du comité de cette caisse. On sait que cette année encore, le Parlement aura à se prononcer sur le décret de la caisse de pension des enseignants, magistrats et fonctionnaires. La voie de service passe par l'assemblée des délégués de la CP, et par la commission parlementaire. La première, qui s'est déroulée à fin août, a fait siennes les propositions du SEJ en ce qui concerne la possibilité de la retraite à la carte dès 57 ans.

Le CC/SEJ fonde sa décision sur les arguments suivants: certains enseignants, arrivés à cet âge, sont fatigués et il en résulte des répercussions sur leur enseignement; l'Etat y trouverait financièrement son compte, puisqu'il remplacerait des enseignants avec un traitement maximum par d'autres qui seraient au minimum de leur salaire et de leurs allocations. Il en coûterait pour les intéressés une diminution de 5% de la rente par année anticipée. Pour des raisons actuarielles, il n'est guère possible d'envisager une diminution de cette réduction.

Le SEJ, par ses délégués, s'est battu pour un autre objectif: retraite pour hommes et femmes à 62 ans et 35 années d'affiliation avec pont AVS à 100% ajouté à la retraite normale. Ici, il n'a obtenu que partiellement satisfaction, l'assemblée des délégués s'étant prononcée pour ce projet, mais avec un pont AVS représentant les 2/3 de la rente.

ENTRETIEN AVEC LE CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

Le président et le secrétaire ont présenté un rapport sur l'entretien qu'ils ont eu avec le chef du Service du personnel du canton. Parmi les objets en discussion, l'assurance accidents et les gratifications d'ancienneté.

L'assemblée constituante avait conclu un contrat assurant tous les fonctionnaires et enseignants aux écoles de l'Etat pour les accidents professionnels et non professionnels dans le but d'éviter de courir les risques qu'une absence d'assurance aurait pu engendrer. Lors de l'entrée en souveraineté du canton, le Service du personnel a reconduit le contrat sans en référer aux intéres-

sés. Or, le contrat prévoit deux dispositions que le CC estime être un abus de pouvoir, soit l'obligation d'être assuré pour les accidents non professionnels (la plupart des enseignants étant déjà couverts individuellement pour ce risque), et le fait que le traitement est prévu en division privée.

Après le rapport du président et du secrétaire, le CC décide d'informer le Service du personnel que le SEJ accepte la situation pour 1980, exige que la répartition des primes soit revue, l'Etat devant prendre à sa charge la totalité de la prime pour les accidents professionnels, demande que le Service du personnel renseigne les enseignants concernés sur le fait qu'ils ne peuvent être contraints de contracter une assurance accidents non professionnels.

Les collègues qui y auraient droit n'ont pas toujours reçu leur gratification pour 20, 30 ou 40 ans de service. Le Gouvernement légitime le blocage des crédits en arguant de la réserve émise dans la conclusion du rapport de la commission de gestion et des finances qui préconise de demander au canton de Berne sa participation proportionnelle aux années effectuées à son service. Le CC interviendra le cas échéant lorsqu'il aura connaissance des réponses aux demandes que les jubilaires adresseront au Gouvernement.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS: 30 OCTOBRE

Le CC a examiné les comptes 1979 présentés par le secrétaire. Ils seront soumis ainsi que le budget 1981, à l'assemblée des délégués qui aura lieu à Glovelier, à 20 heures, le jeudi 30 octobre prochain.

A. Babey (d'après
p.-v. de René Bilat).

Liste des membres du comité central du SEJ

Président:

Paul MŒCKLI
Président du SEJ
Route de la Molière 2
2900 PORRENTRUY (066) 66 32 25

Secrétaire:

René BILAT
Secrétaire du SEJ
Les Perrières
2725 LE NOIRMONT (039) 53 12 77

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES SECTIONS

Delémont

Elisabeth QUELOZ
Institutrice
Route des Prés 16
2800 DELÉMONT (066) 22 48 13
J.-P. CREVOISERAT
Maître secondaire
Route des Mérovingiens 30
2854 BASSECOURT (066) 56 66 74

Franches-Montagnes

Michel LACHAT
Instituteur
2874 ST-BRAIS (066) 58 45 09

Porrentruy

J.-J. FARINE
Instituteur
2952 CORNOL (066) 72 26 31

COMMISSION PÉDAGOGIQUE DU SEJ

Enquête, classe à degrés multiples ou classe unique

1 QUESTIONNAIRES

En juin 1980, le bureau de la commission pédagogique décidait de lancer une enquête auprès des maîtres enseignant dans une CDM, afin de tenter une approche plus quantitative du sujet déjà traité.

Le questionnaire annexé a été envoyé par le secrétariat du SEJ à tous les titulaires d'une CDM (année scolaire 1979/1980) membres du SEJ.

Questionnaires rentrés: 86 (soit 44 % des CDM) + 10 réponses de maîtresses d'ouvrages.

Correspondant à l'«Educateur»

Abel BABEY
Instituteur
Route Pastourelles 17
2800 DELÉMONT (066) 22 29 34

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES ASSOCIATIONS

Enseignantes (jard. ouvr. écon. fam.)

Françoise DORIOT
Maîtresse écon. fam.
Route du Crêt
2800 DELÉMONT (066) 22 39 60

Enseignement postscolaire (lycées, éc. norm., comm., prof.)

Louis MONNERAT
Professeur
Genevret 547
2824 VICQUES (066) 22 21 85

Maîtres secondaires

Maurice JECKER
Maître secondaire
Route de la Croix 38
2854 BASSECOURT (066) 56 51 90

Maîtres primaires

Pierre JELMI
Instituteur
Les Longues Royes
2854 BASSECOURT (066) 56 76 90

Nombre d'années d'expérience dans les CDM: moyenne des réponses : 14 ans. 50 % des réponses proviennent de collègues ayant de 1 à 15 ans d'expérience.

3. QUESTION 2/QUESTION 3

Satisfaction d'avoir une CDM: oui: 64 (74 %); non: 21 (24 %); sans réponse: 1.

Estiment avoir pu consacrer suffisamment de temps à chaque année scolaire: 59 (45 %); n'avoir pas pu: 44 (51 %); sans réponse: 3.

4. QUESTION 6

Considèrent les CDM comme:

- un «mal nécessaire» dans nos régions: 24 (28 %);
- une institution à sauvegarder: 53 (62 %);
- sans réponse: 9.

5. LA CDM POUR L'ÉLÈVE (QUESTION 4)

Avantages

(Par fréquence décroissante et en style télégraphique.)

- apprend à apprendre, favorise la débrouillardise, le sens des responsabilités, l'autonomie, l'esprit d'initiative;
- habite au travail en groupe, à la vie en communauté, entraide, (bon) exemple des grands;
- enseignement individualisé;
- meilleure relation maître-élève, plus longue, moins de pertes de temps par des périodes d'adaptation;
- révision des programmes passés avec les plus petits, intérêt pour ceux à venir avec les plus grands.

Désavantages

- manque de temps à consacrer à chaque élève, temps morts pour les élèves, perte de temps;
- programmes moins bien suivis, moins approfondis, réduits, traités plus superficiellement;
- plus de bruit (travail en commun), distraction par ceux des autres degrés, concentration plus difficile;
- trop de travaux se font par écrit, pas assez de temps pour les activités orales.

Ambiguïtés: émulation (favorisée ou inexistante); discipline (meilleure — responsabilité et effectif plus faibles — ou moins bonne — bruit, élèves non-occupés, distraction); plus longtemps le même maître; coexistence avec des élé-

2. QUESTION 1

Répartition des réponses reçues selon le nombre de degrés dans la classe:

Classes à 2 degrés: 28 (32 %)
Classes à 3 degrés: 14 (17 %)
Classes à 4 degrés: 18 (20 %)
Classes à 5 degrés: 16 (18 %)
Classes à 6 degrés: 2
Classes (CU) à 9 degrés: 8 (9 %/56 %)

ves plus/moins avancés; avantage ou désavantage pour les élèves les plus/les moins doués; sur tous ces points les avis exprimés divergent ou se contredisent.

6. LA CDM POUR LE MAÎTRE (QUESTION 5)

Avantages

- meilleure connaissance des élèves (voire des parents), meilleures relations maître-élève;
- renouvellement, variété dans le travail, pas de routine possible;
- vision à long terme des programmes, «le but est en vue», répartition du travail sur plusieurs années possible;
- organisation et préparation absolument indispensables, donc stimulation;
- pas de problèmes de discipline.

Désavantages

- surcharge: beaucoup de temps à consacrer à l'organisation et à la préparation;
- programmes inadaptés aux CDM;
- tension nerveuse due aux difficultés, due à la très forte sollicitation et à «l'atomisation», due aussi à l'insatisfaction devant les difficultés;
- nombre de cours de recyclage à suivre;
- manque de moyens d'enseignement adaptés.

AJEPS

COURS D'AUTOMNE ET D'HIVER (ULTIME RAPPEL!)

La fin de l'année approche; il est encore possible de s'inscrire à trois cours figurant au calendrier 1980 de l'AJEPS. Ces trois cours ont également été publiés dans le programme 1980 du Centre de perfectionnement de Porrentruy (numéros entre parenthèses).

N° 15 GYMNASTIQUE AUX ENGINS (80.2.FC.21). Delémont (EN), mercredis après-midi, 5, 12, 19 et 26 novembre 1980 de 14 à 17 heures. Délai: **30 septembre 1980**.

N° 16 PATINAGE ET HOCKEY SUR GLACE (80.2.FC.22). Porrentruy, samedis matin 8 et 15 novembre 1980 (8.30 à 12 h.). Délai: **30 septembre 1980**.

N° 17 SKI ALPIN (80.2.FC.23). Lieu définitif à fixer, du 26 au 30 décembre 1980. (Attention, places limitées!) Délai: **30 septembre 1980**.

Renseignements éventuels: auprès du soussigné (2801 Rossemaison, tél. (066) 22 72 22).

Le président technique de l'AJEPS
Jean-René Bourquin

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17.
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Jura bernois

A la suite d'une conférence de presse du conseiller national Jean-Claude Crevoisier

Lors du pique-nique des mouvements séparatistes du Jura bernois, le 31.8.80, le secrétaire adjoint de la SEB, Yves Monnin, a violemment été pris à partie, lors de la conférence de presse, par le conseiller national Jean-Claude Crevoisier. De graves accusations concernant son activité professionnelle à propos des réélections des enseignants ont été proférées à l'encontre d'Yves Monnin. La presse du 1^{er} septembre 1980 en a largement parlé.

Yves Monnin, atteint dans son honneur professionnel, invite tous les enseignants à prendre connaissance de la mise au point ci-dessous.

Réélection du corps enseignant

Mise au point du secrétaire adjoint de la SEB à la suite des déclarations du conseiller national Jean-Claude Crevoisier

C'est avec stupéfaction que j'ai pris connaissance par la presse (plus particulièrement le «Pays») du 1^{er} septembre 1980 des déclarations que le conseiller national Jean-Claude Crevoisier a faites lors de la conférence de presse, à l'occasion du «pique-nique» annuel des mouvements séparatistes, le 31 août 1980, aux Genevez.

Les contre-vérités et les mensonges les plus odieux concernant les réélections d'enseignants et le rôle du soussigné, secrétaire adjoint de la Société des enseignants bernois, ont été avancés. Je me réserve d'ailleurs le droit de poursuivre en justice les auteurs de telles affirmations.

* * *

Dès avant la période de réélection des enseignants, la Société des enseignants bernois, par l'intermédiaire de son secrétaire adjoint, a pris contact avec les autorités cantonales et régionales et avec les responsables des mouvements politiques de la majorité afin d'éviter des non-réélections pour des motifs politiques. Il est donc faux de vouloir prétendre que les mouvements antiséparatistes aient voulu pratiquer «la chasse aux sorcières» et le limogeage systématique des enseignants séparatistes. Ce sont bien plutôt les mouvements séparatistes qui, par leurs communiqués alarmistes et tendencieux, ont cherché à créer une tension artificielle destinée à discréditer le Jura bernois et le canton de Berne.

Je me permets de revenir sur les cas cités lors de la conférence de presse (voir «Pays» du 1.9.80) et de rétablir la vérité.

1. Il est faux de prétendre que dans le «Quinquet» du 28 février 1980 j'ai expliqué par quels moyens un enseignant pouvait être limogé. Dans le «Quinquet» du 29 février 1980 (et non du 28.2.80), j'ai simplement écrit — et j'avais l'approbation des organes directeurs de la SEB — «En principe, lorsqu'il n'y a pas de raisons très sérieuses (raisons pédagogiques, mise en danger des enfants) — ces raisons doivent pouvoir être prouvées — l'enseignant devrait être reconduit dans ses fonctions. Il importe de ne tenir compte que du bien de l'école et de bannir toute réaction émotionnelle ou intempestive.»

Le «Quinquet» du 7 mars 1980, dans un article de la rédaction, n'approuve pas la mise à pied de M. Rottet, comme cela a été prétendu, mais se borne à un exposé de faits.

2. Dans le cas de Sornetan, à la demande d'aide de M. Rottet du 6 novembre 1979 (et non du 5 novembre), je n'ai pas simplement écrit: «Nous tenons à nous renseigner» mais j'ai écrit à M. Rottet: «Nous tenons à nous renseigner de la situation dans votre cas et nous vous prions de prendre contact au plus vite avec notre secrétariat afin que nous puissions fixer un rendez-vous et discuter les problèmes qui peuvent se poser.

Le 30 novembre 1979, j'ai eu à Sornetan un entretien avec M. Rottet, en présence de M. Jones Charpié, un des responsables d'Unité jurassienne. La SEB a entrepris, par la suite, diverses actions qui auraient dû conduire à la réélection de M. Rottet. L'enseignant était parfaitement au courant de la situation et, sans l'intervention des Béliers lors de l'assemblée communale du 8 février 1980 et la virulence de la campagne de presse déclenchée alors par les mouvements séparatistes, M. Rottet aurait été réélu après que son poste eût été mis en concours.

3. A Péry, il était pratiquement exclu d'envisager une réélection définitive de l'institutrice, étant donné que certaines de

ses activités se situaient à la limite de la légalité: participation à des manifestations interdites, attitude jugée provocatrice pour la population de Péry. A la suite de la décision du Conseil scolaire et à laquelle M^e Meyer avait donné son assentiment, j'ai écrit à l'intéressée: «Je vous remercie d'avoir fait preuve de compréhension et d'avoir accepté la décision. Votre attitude facilite notre travail pour l'avenir et vous place dans une position bien plus favorable. Il est évident que, dans une année, on ne pourra pas revenir sur les faits qui se sont produits avant votre réélection provisoire.»

4. A Corgémont, au lendemain de la décision du Conseil scolaire de ne pas réélire M. Amstutz, j'écrivais effectivement à notre avocat: «Il semble que ce soient des raisons politiques qui aient motivé la décision du Conseil scolaire» et je le priaïs de porter plainte contre cette décision.

C'est à la suite d'une information d'un collègue séparatiste de Corgémont m'affirmant que les motifs seraient de nature plutôt pédagogique (le collègue, qui m'a prié de taire son nom, m'a signalé alors les difficultés rencontrées par M. Amstutz lorsqu'il enseignait à Sornetan) que j'ai penché pour cette thèse.

Quant aux relations qu'entretenait le directeur de l'école Amstutz avec la commission scolaire, il suffit de s'informer auprès des intéressés pour se rendre compte qu'elles n'étaient pas des plus sereines. Si elles avaient été normales, M. Amstutz n'aurait certainement jamais accepté de ne pas être reconduit dans sa fonction de directeur de l'école.

5. A Malleray, il est faux de prétendre que j'ai refusé de rencontrer l'instituteur avant la séance de conciliation. Le 30 mai 1980, nous nous sommes retrouvés avec M. Egloff chez M^e Weber à Bienné pour examiner la situation. Au vu des reproches qui lui étaient faits, l'instituteur a alors accepté

la proposition d'une réélection provisoire, proposition ratifiée en séance du Conseil scolaire du 12 juin 1980. L'enseignant savait pertinemment que les motifs non politiques étaient largement suffisants pour justifier une non-réélection et que la SEB ne pourrait pas intervenir. Ses amis politiques de Malleray le savaient également.

6. Plutôt que de parler de «limogeages organisés par les milieux politiques», faisons le point de la situation actuelle:

A ce jour, dans la partie française du canton de Berne, nous avons quatre enseignants qui n'ont pas été reconduits dans leur emploi:

- un enseignant à Bienné, non réélu pour des raisons pédagogiques après plaintes et mesures disciplinaires prises par la Direction de l'instruction publique;
- deux enseignants antiséparatistes — et la presse n'en a pas parlé — non réélus pour des raisons pédagogiques;
- un enseignant séparatiste (Sornetan) non réélu pour des raisons politiques et de comportement personnel (un enseignant est-il en droit de traiter ses concitoyens de «salopards» en assemblée communale et d'exiger ensuite une réélection inconditionnelle? C'est la question que bien des personnes se posent). Dans ce cas, la SEB a d'ailleurs pris la mesure extrême, à savoir le boycottage du poste.

Deux cas sont encore en suspens actuellement.

Dans tous les autres cas, après intervention de la SEB, les enseignants ont été ré-

élus, la plupart du temps définitivement pour une période de 6 ans.

J'espère ainsi mettre un terme aux déclarations les plus fallacieuses et les plus fantaisistes de certains politiciens en mal de publicité.

*Yves Monnin,
secrétaire adjoint de la SEB*

Centre de perfectionnement

COURS ET MANIFESTATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 1980

1.1.1. Activités créatrices manuelles. En novembre, lieu à déterminer. 5.25. Alimentation (USPM JB BR), M^e G. Darbre, 7 et 8 novembre à Bienné. 5.50.1. Etudes thématiques par des spécialistes (cours placé sous l'égide du CPS). En novembre à Moutier. 5.54.1. Place et rôle de la culture classique dans le monde moderne. En novembre à Sornetan. 5.75. Vidéo - Emploi des installations. M. Y. Parrade. En novembre à Moutier. 5.102.9. Patinage (IEP). En novembre à St-Imier. 5.119.1. Conception globale de l'enseignement dans le canton. M. H.-L. Favre. 7 et 20 novembre à Reconvillier.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG
depuis 1891

8700 Küsnacht ZH 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Qualité suisse - notre propre fabrication.
Service garanti dans toute la Suisse.

SVRSM

ASSURANCE
MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

L'ODIS et ses objectifs

Si, pour certains, le fait de regarder en arrière est ébauche de nostalgie ou signe inéluctable de vieillissement, il peut être, pour d'autres, la sérénité d'un regard posé sur un passé lourd de promesses et de tâtonnements annonciateurs de clarté. Aussi, pour mieux jeter les bases des décennies à venir, osons un retour judicieux aux sources.

L'ODIS (Office de documentation et d'information scolaires) est né en 1956 dans un louable élan d'enthousiasme, d'ouverture, de partage.

« La préoccupation majeure de cet office, initialement au moins, sera l'enseignement primaire. Mais son objectif vise plus loin: coordonner tous les secteurs de l'enseignement donné en Valais, de l'élémentaire au secondaire; orienter la jeunesse d'un degré à l'autre jusqu'à l'Université; adapter constamment l'école valaisanne aux besoins du temps en perpétuelle évolution, en faire réellement une école vivante au service de la jeunesse. » (Consignes données lors de la création de l'office par M. le conseiller d'Etat Marcel Gross en 1956.)

Après plus de 20 ans de périples et d'audaces, l'office a aujourd'hui pour but avoué d'être un centre dynamique d'appuis pédagogiques au service des enseignants et des élèves, en ses centres de Sion, St-Maurice et Brigue. Il est, à la fois, une aide et un lieu de recherche scolaire. Qu'il s'agisse de problèmes strictement didactiques, de renseignements précis, d'illustrations de cours, d'animation culturelle, de formation professionnelle, de méthodologie à revoir, de mise à disposition de matériel indispensable, l'ODIS, dans la mesure de ses possibilités, remplit une tâche primordiale dans les perspectives de l'enseignement actuel.

Il documente; il informe; il met à disposition des moyens ou vecteurs pédagogiques.

Les marchés de la culture

Il me semble bon de frapper de la pointe de sa mémoire ce qui commençait à stagner sous la routine. L'idéal serait évidemment de définir l'ODIS par ce qu'il n'est pas (determinatio est negatio), de cerner les objectifs en dénonçant les faux miroirs, mais cela nous entraînerait trop loin. Aussi, par commodité, réduirons-nous les objectifs fondamentaux de l'ODIS aux trois points suivants:

- la documentation;
- la production de moyens d'enseignement;
- l'information.

1) La documentation

C'est la facette la plus visible et palpable de l'iceberg. Ce sont les livres, les revues, les ouvrages de lecture suivie, les œuvres de référence, les dossiers, les manuels scolaires, les encyclopédies, les renseignements bibliographiques ou techniques, les diapositives, les cassettes-son, les cassettes-vidéo, les tableaux de sciences, etc., tout un matériel en prêt ou en consultation qu'il s'agira d'accroître dans deux sens: le premier et le plus évident, dans le sens d'un appui direct, d'un soutien de cours, d'une main tendue à l'enseignant et à l'élève; ensuite, et la tâche est d'envergure, dans le sens d'une contribution à la formation personnelle de l'élève ou de l'enseignant, matériel alors de réflexion, de dynamisation, de recherche. Pour plus de clarté, nous offrirons des ouvrages utilisables directement en classe et d'autres qui auront pour mission de donner un horizon culturel à notre office.

L'acquisition continue se fera à un rythme modéré afin de ne point transformer l'ODIS en un supermarché de la culture pédagogique.

2) La production de moyens d'enseignement

Il s'agit principalement de photocopies, polycopies, thermocopies, tirés à part de l'«Ecole valaisanne», enregistrements, diffusion de travaux d'enseignants et d'élèves, de montages sonores ou photographiques, de créations de diapositives, etc. Ce secteur rencontre un écho favorable quoique les merveilles de la technique éblouissent quelquefois plus qu'elles ne servent à des fins purement pédagogiques.

3) L'information

Sœur cadette de la formation, l'information est cette partie toujours en mouvement ou en quête, de nos activités. Elle a un véhicule privilégié parce que très souple, maniable, ouvert: l'«Ecole valaisanne». Là doivent s'unir (ou s'opposer) des réflexions, études, remarques, annonces, commentaires concernant tous les stades de l'enseignement; la revue peut tenir lieu de forum écrit, de plage de méditation également. Mais l'information doit viser plus loin encore, elle doit être une porte ouverte sur un esprit de recherche et de réflexion profonde. Des débats, tables rondes, conférences ou expositions pourraient y contribuer.

Cela ne se peut qu'en fonction des besoins exprimés. Le dynamisme, par nous ambitieusement revendiqué, est avant tout un courant, un souffle qui passerait d'un pôle à l'autre de la sphère éducative.

Qu'on se le dise! Jean-François Lovey

*Directeur de l'ODIS
et rédacteur de l'«Ecole valaisanne».*

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
**Mme Marie-Noëlle Perrin, La Journa,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 714564**

Gagnez 1000 francs avec votre ancien projecteur 16 mm en achetant un nouveau 16 mm Bauer!

Ne laissez pas filer cette occasion unique! Si vous achetez maintenant un nouveau projecteur 16 mm Bauer, votre fournisseur vous remettra 1000 francs contre l'ancien, quels que soient sa marque et son état.

Passez donc chez votre fournisseur pour lui en parler. Et, si vous désirez connaître le nom du commerce le plus proche de chez vous qui tient des projecteurs 16 mm Bauer, lancez-nous donc un coup de fil!



Tél. 01/42 94 42

Robert Bosch S.A., département Photo-ciné, case postale, 8021 Zurich

BAUER
de BOSCH

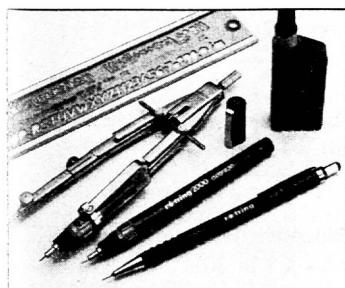
Le système rotring. Une ligne claire.



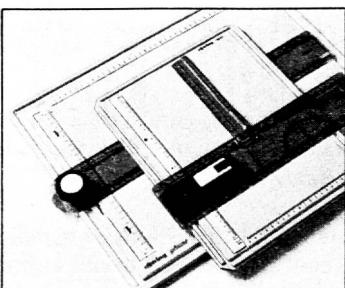
„ Les questions de géométrie et les problèmes techniques deviennent clairs une fois qu'ils sont représentés avec précision. Voilà pourquoi nous nous servons des instruments de dessin rotring. „

A mesure que le dessin technique se répand à l'école, les exigences montent dans ce domaine. Tant pour les enseignants que pour les écoliers. En fait, il s'agit d'un moyen de communication de plus en plus indispensable. Afin de rendre cet enseignement plus intéressant et d'en faciliter l'apprentissage, rotring propose une vaste gamme

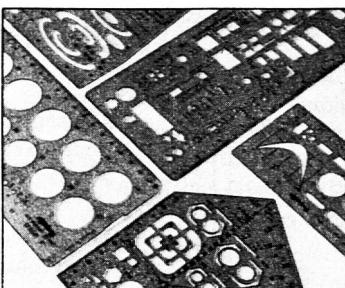
d'instruments complémentaires, allant de la plaque à dessin aux porte-mines calibrés, pour les esquisses, en passant par les stylos à encre de Chine de haute précision. Utilisé aujourd'hui à l'école, cet équipement servira plus tard, complété en conséquence, dans l'exercice de la profession.



Équipement de base: porte-mines calibrés rotring pour les esquisses nettes, stylos à encre de Chine pour les dessins précis, compas de précision rotring, trace-lettres rotring pour les inscriptions en caractères normalisés.



Plaques à dessin A3 et A4: une base idéale pour les dessins de précision.



Les gabarits rotring permettent de réaliser rapidement des dessins précis.

BON

pour une brochure détaillée destinée à l'école et à la formation professionnelle supérieure, ainsi que pour un tarif scolaire 1980, contenant d'intéressants prix spéciaux pour commandes groupées.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NP, localité _____

Enseignant à l'école _____

rotring

LA PRECISION SANS COMPROMIS

Informations: comité cantonal SPF

Le comité cantonal s'est réuni le 1^{er} septembre à Marly.

Le point chaud de cette rencontre a été:

- **l'enseignement à mi-temps:** en ville de Fribourg toutes les nouvelles demandes d'enseignement à mi-temps ont été refusées. De plus deux enseignantes ont dû reprendre leur poste à plein temps à la suite du départ de leur partenaire. Le comité s'inquiète devant une telle attitude, c'est pourquoi il va procéder à une enquête approfondie auprès des enseignants ayant pratiqué cette forme d'enseignement et auprès des parents.

D'autres objets ont retenu son attention: introduction du français, relation avec l'Association, cours de perfectionnement, organisation interne.

Il a aussi pris acte de la démission de M^{me} Thérèse Déneraud, membre de la commission SPR «Petite enfance». Qu'elle soit ici remerciée pour son travail et sa collaboration. Le Groupement des maîtresses enfantines désignera prochainement une nouvelle déléguee.

M. R.

Mise au concours

A la suite de la démission de notre rédactrice, la Société pédagogique fribourgeoise met au concours le poste de rédacteur(trice) de la rubrique fribourgeoise à l'«Educateur». Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec la présidente SPF.

Myriam Repond
Praz des Riaux 10
1700 Fribourg, tél. (037) 24 88 89.

COMMISSION SUISSE POUR LES MOYENS AUDIOVISUELS D'ENSEIGNEMENT ET L'ÉDUCATION AUX MASS MEDIA (COSMA)

LES RÉALISATIONS AUDIOVISUELLES À L'ÉCOLE

LAUSANNE, COLLÈGE DES BERGIÈRES — MERCREDI 29 OCTOBRE 1980

Organisée pour la quatrième année consécutive par la sous-commission COSMA «Cours et manifestations», cette journée est destinée aux enseignants de tous niveaux et toutes disciplines. Elle a pour but:

d'informer les enseignants sur les possibilités de l'audiovisuel léger dans la pratique quotidienne de la classe,
de faire connaître des productions audiovisuelles originales (dias, films, transparents, enregistrements, vidéo, etc.) réalisée par des collègues dans le cadre scolaire.
d'échanger idées et techniques.

Entrée libre

A détacher

COSMA-IRDP/MAV, 43, Faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel (tél. 038/24 41 91)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ Localité: _____

Téléphone: _____ Ecole: _____

Niveau d'enseignement: _____

s'inscrit à la journée

«LES RÉALISATIONS AUDIOVISUELLES À L'ÉCOLE, du 29 octobre 1980

La participation à cette manifestation est gratuite

A cette date, je suis en vacances scolaires: oui non

Date: _____ Signature: _____

Visa de l'école: _____

Formule à retourner à votre DIP (votre service)

Délai: 15 octobre 1980

Visa du DIP: _____

Les candidatures agréées par votre DIP seront confirmées par les organisateurs

RADIO ET TÉLÉVISION ÉDUCATIVES

Collègues, attention aux modifications d'horaire!

— Dès septembre 1980, vous aurez l'occasion de voir les émissions de télévision éducative, prédiffusées à votre intention **le lundi à 17 heures**.

A vos petits écrans!

— Dès septembre 1980, les émissions de la radio éducative des mercredi et vendredi matins sont diffusées **à 9 heures** et non plus à 9 h. 30.

— Dès septembre 1980, les émissions «Portes ouvertes sur l'école» du lundi matin seront diffusées **à 10 heures** et non plus à 9 h. 35.

Correspondance scolaire

Nous sommes une classe de 30 élèves en 4^e année primaire mixte. Nous habitons Domdidier, village de la Broye fribourgeoise et nous désirons vivement correspondre avec une classe ayant un effectif à peu près semblable, pour divers échanges. Nous comptons beaucoup sur une réponse. Ecrivez-nous.

Classe 4^e primaire
p.a. Roger Bays
1564 Domdidier.

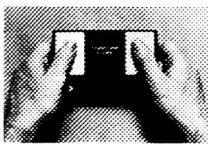


KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSGEN

PROBLÈME D'HÉBERGEMENT?
Ecrivez-nous: qui, quand, quoi, combien?
Vous atteindrez plus de 180 maisons de colonies de vacances en Suisse, gratuitement.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

**Tenir compte de nos annonceurs:
c'est aussi nous aider!!!**

Sphygmomètre TUNTURI



l'appareil électronique à mesurer le pouls pour usage médical, performances sportives, training et auto-contrôle. Lecture digitale. Simple, rapide, précise. 4 piles de 1,5 volt. 14 x 6 x 2 cm, 250 g.

Sphygmomètre 540.-
Magasins d'articles de sport, pharmacies et Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM, 2532 Macolin

032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Hometrainer TUNTURI S 90



le vélo avantageux et robuste de Finlande. Avec tachymètre et compteur kilométrique.

TUNTURI S 90 470.-
S 100 avec indicateur de charge 689.-
S 112 avec ordinateur 1549.-
Magasins d'articles de sport, grands magasins et Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM

2532 Macolin

032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Appareil à ramer



TUNTURI S 120, avantageux et avancé techniquement. Frein hydraulique, siège roulant, silencieux. Qualité de Finlande.

TUNTURI S 120 398.-
S 140 avec frein 2 cylindres 579.-
Magasins d'articles de sport et grands magasins Sté pour l'installation d'équipements de sport et de gymnastique GTSM

2532 Macolin

032/23 69 03 ou 01/66 11 30

Le camp de Vaumarcus

Centre romand des Unions chrétiennes de jeunes gens, qui dispose de 300 places dans 12 pavillons ou logements, 12 salles, 6 ateliers, des places de jeux, quelque 100 000 m² de prairie et de forêt,

peut accueillir jusqu'à 3 groupes simultanément: écoles, catéchumènes, chœurs paroissiaux, etc... entre le 1^{er} mars et fin octobre.

Il reste de la place disponible d'ici fin octobre. Renseignements-location: M. et M^{me} A. Béguin, gérants, 2028 Vaumarcus, tél. (038) 55 22 44.

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

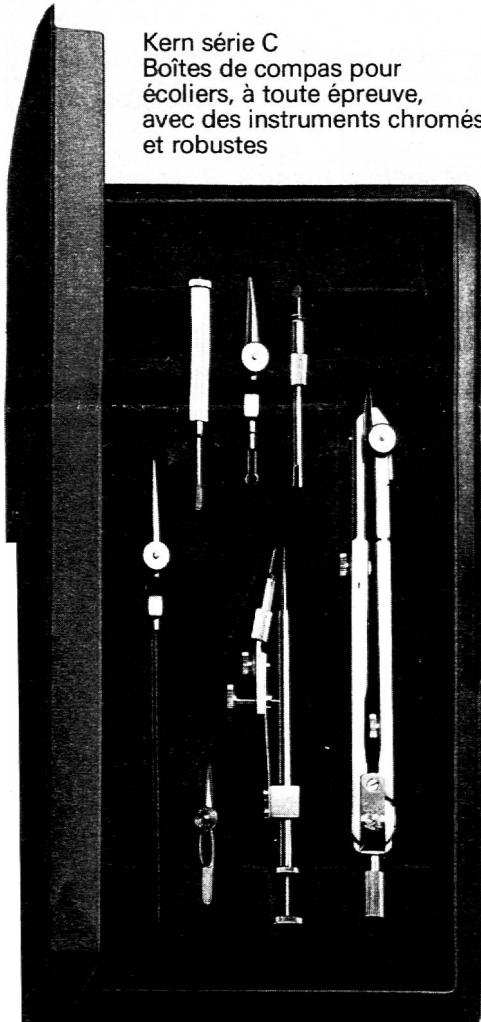
précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

07810 BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE 15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

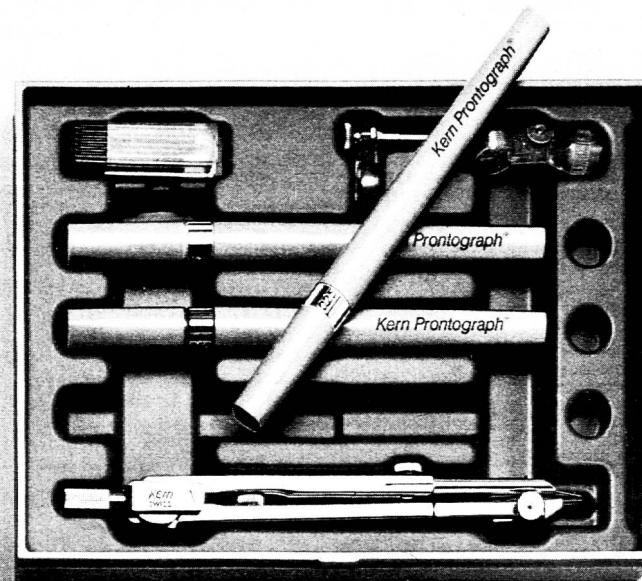
J. 1820 Moi



Kern série C
Boîtes de compas combinées
avec stylos techniques
Prontograph

Si vos élèves doivent réussir
rapidement des dessins propres et
précis, ils ont besoin d'instruments
auxquels ils peuvent faire confiance:

d'instruments de dessin Kern



Compas pour écoliers, de forme moderne
et de prix avantageux, nickelés mat



Pronto-
graph Kern
le stylo
technique
suisse parfait
avec sa
cartouche de
rechange pratique



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Téléphone 064-25 1111

- Envoyez-moi s.v.p.
- Catalogue pour compas de la série C
 - Prospectus pour Prontograph
 - Prospectus pour compas d'écoliers
 - Brochure «Conseils pour le dessin à l'encre de Chine»

Nom _____

Adresse _____